

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 À 09 H 30
(Convocation du 22 septembre 2017)

Aujourd'hui vendredi Vingt Neuf Septembre Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE - 9 HEURES 38

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers Collègues, la séance est ouverte. Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), soyez les bienvenus. Nous sommes très sensibles à votre présence pour cette séance qui va commencer par la signature de deux conventions de partenariat et de coopération entre Bordeaux Métropole, l'État et l'ADEME. Je ne ferai pas de longs développements sur l'urgence de relever le défi du changement climatique. C'est une urgence vitale au sens propre du terme puisqu'il s'agit de la survie de l'espèce humaine sur la planète. Rien de moins. Les villes, les métropoles, les collectivités territoriales sont en première ligne dans ce combat pour le changement de nos modes de produire, de nous déplacer, d'habiter, de vivre tout simplement et Bordeaux Métropole tout particulièrement.

Dans le projet de mandature que nous avons adopté en 2014, je le rappelle ici, figurent quatre grands axes de travail :

- d'abord la mobilité,
 - ensuite l'habitat,
 - en troisième lieu, l'emploi,
 - et en quatrième lieu, la haute qualité de vie,
- sans qu'il y ait une hiérarchie entre ces quatre objectifs.

Par la haute qualité de vie, nous entendons l'ensemble des efforts tels que ceux que la Métropole a déjà engagés pour s'intégrer parfaitement dans ce combat que j'ai évoqué en commençant.

Nous avons développé, depuis des années, un excellent partenariat avec l'ADEME et je voudrais souligner la qualité de nos relations puisqu'entre 2010 et la fin 2016, l'ADEME a soutenu sur l'ensemble du territoire métropolitain 200 opérations à hauteur de 32 millions, 23 projets sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole pour un montant de plus 6,5 millions. Merci à l'ADEME d'accompagner nos efforts.

Ces deux conventions vont nous permettre de progresser. La première traite de la transition énergétique pour une croissance verte. Nous avons pris beaucoup d'initiatives en ce sens. Je vous rappelle que les Assises européennes de l'énergie se sont tenues à Bordeaux il y a quelques mois, vous y étiez d'ailleurs, Monsieur le Président. Elles ont eu un très beau succès. Nous continuons à innover dans ce secteur. S'est tenu à Bordeaux aussi très récemment un très beau congrès WoodRise qui prône l'utilisation du bois dans la construction de moyenne et grande hauteur. Ce congrès a été organisé par des Japonais, des Canadiens et le FCBA (institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement), notre Centre de Recherche sur le Bois et l'Aménagement. Il a réuni, dès sa première édition, 1 500 participants et a été un très grand succès. Voilà quelques-unes des initiatives que nous prenons sur cette transition énergétique.

Nous avons mis en place aussi une plateforme qui s'appelle 'MA RENOV'. Il s'agit de s'adresser aux propriétaires pour les aider dans la rénovation thermique de leurs bâtiments. Les procédures en cours sont un véritable maquis. Cette plateforme a pour but de faciliter les démarches et d'inciter à la mise en œuvre d'un véritable travail de rénovation thermique. Voilà donc pourquoi nous sommes très heureux de signer cette première convention.

La deuxième porte sur l'économie circulaire et l'objectif « zéro déchet, zéro gaspillage ». Les objectifs sont ambitieux. Nous avons beaucoup de progrès à faire. J'ai présenté hier au Bureau de la Métropole, qui l'a adopté, un Plan Propreté qui va nous permettre de développer considérablement les moyens de nos services pour relever le niveau de prestations que nous apportons à l'ensemble des communes et donc de progresser dans cette direction du « zéro gaspillage, zéro déchet ».

Je ne serai pas beaucoup plus long et je vous laisse, bien sûr, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président la parole pour présenter à votre tour ce partenariat et ces deux conventions.

M. Bruno LECHEVIN : Merci Monsieur le Président. Je suis très heureux d'être à vos côtés avec Monsieur le Préfet, pour la signature de notre accord-cadre. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, la continuation d'un partenariat déjà engagé de longue date. Il y a cet accord-cadre et puis, il y aura aussi la déclinaison thématique au travers du CODEC (contrat d'objectif déchets et économie circulaire) sur la thématique économie circulaire. La Métropole de Bordeaux est engagée, depuis déjà longtemps, dans la transition énergétique et écologique. En attestent simplement les différentes labellisations dont vous bénéficiez au travers de vos propres engagements : le Citergie, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspille, Ville respirable à 5 ans. C'est autant d'engagements qui se sont déjà développés et qu'il faut maintenant poursuivre et consolider. Je pense que c'est tout le sens de cet accord-cadre.

À travers ce partenariat, nous souhaitons donner un nouvel élan à la transition énergétique et écologique. Comme vous l'avez dit, les enjeux sont si considérables. L'urgence d'agir est tellement essentielle qu'il nous faut accélérer le mouvement, pour entraîner une véritable dynamique sur l'ensemble de la Métropole ici à Bordeaux, mais aussi dans toutes les métropoles qui auront un rôle primordial à jouer d'un point de vue stratégique. Pour nous, ce que nous faisons ici ce matin est essentiel et devra être un exemple pour inciter les autres métropoles à entrer aussi dans cette dynamique.

Alors, bien sûr, comme je le disais, on ne part pas d'une page blanche, vous l'avez souligné, Monsieur le Président. Ce sont 200 opérations que nous avons pu accompagner avec 32 millions d'euros d'aide sur 145 millions de montant global de projet. Ce sont des enjeux tout à fait significatifs et sans viser à faire le tour de l'exhaustivité de notre accord, je voudrais juste en souligner quelques axes forts. Nous allons, dans le cadre de cet accord de partenariat, lancer des réflexions sur une meilleure intégration de l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement.

À l'ADEME, vous savez que l'adaptation au changement climatique est au cœur de nos missions et, à l'heure où les catastrophes naturelles nous rattrapent, on pense là particulièrement à nos amis du territoire des Antilles, je tiens à souligner et plus personne ne peut le contester, que nous devons nous préparer dès aujourd'hui, vous l'avez aussi dit, à la lutte et à l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

Je pourrais aussi citer la mise en place d'un outil de planification destiné à optimiser le dimensionnement des réseaux énergétiques qui sont de compétence métropolitaine et des actions en faveur des nouvelles mobilités. La mobilité est d'autant plus importante ici à Bordeaux, ville qui va devenir de plus en plus attractive. Vous disiez à l'instant comment l'impact touristique se développe au-delà de l'impact économique, et donc il nous faut aussi des actions en faveur des nouvelles mobilités, au travers là d'un outil qui existe qui est l'Observatoire des plans de mobilité ou encore de la déclinaison d'un outil qu'on a

expérimenté avec des professionnels dans la région en Poitou-Charentes qui s'appelle MobiliPro.

Un accent sera aussi mis sur la qualité de l'air avec des études pour évaluer les conditions de la mise en place de zones de circulation restreinte aux véhicules les moins polluants et d'un pont pour renouvellement des appareils de chauffage au bois qui est aussi un sujet avec l'impact sur la pollution de l'air. Bref mettre en place des équipements plus performants et moins polluants.

Bien sûr, notre coopération couvrira aussi les champs du bâtiment, la rénovation énergétique des bâtiments est essentielle, l'économie circulaire j'y ai fait allusion et plus globalement la recherche développement pour favoriser l'innovation.

Enfin, je voudrais souligner que les actions que nous portons s'inscrivent plus largement dans la perspective du Pacte métropolitain d'innovation que Bordeaux Métropole a signé avec l'État en mars dernier.

Les actions que nous mènerons ne vont pas se limiter au seul territoire bordelais, mais permettront de diffuser de bonnes pratiques et de partager avec les quatorze autres métropoles, j'y faisais allusion, les bons exemples. Le partage et la généralisation des bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire sont une de nos modalités majeures d'action puisque nous devons accélérer, amplifier et généraliser.

La transition énergétique et écologique est intimement liée aux préoccupations d'économie circulaire puisqu'il s'agit de faire du territoire un espace plus sobre en ressources, plus résilient face aux effets du dérèglement climatique et là aussi, la Métropole est particulièrement active. Je suis donc ravi de pouvoir signer notre Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire. Ce nouveau dispositif qu'on a mis en place en 2016 nous permet de soutenir financièrement des territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspille, les plus ambitieux, les plus exemplaires et Bordeaux en fait partie, le développement des démarches globales, des démarches transversales en matière de gestion des déchets qui s'ouvrent à l'ensemble de l'économie circulaire.

Ce CODEC sera axé en particulier et c'est un gros challenge surtout dans des zones très urbanisées, très denses, sur la tarification incitative. Elle représente pour nous un puissant levier pour inciter non seulement à la réduction des déchets, mais aller au-delà... permettre d'introduire dans la facture déchets une part variable selon la production d'ordures ménagères.

Nous avons d'ailleurs publié un avis sur ce sujet en décembre 2016 et les retours d'expérience des collectivités qui se sont engagées dans la tarification incitative dans plusieurs régions françaises sont très bons : baisse significative des volumes d'ordures ménagères résiduelles, augmentation du tri. Son déploiement, on le sait, reste plus compliqué et est un véritable challenge pour des villes comme Bordeaux. On comprend bien la difficulté d'appliquer cette tarification incitative dans l'habitat collectif. Donc, on va être à vos côtés pour vous accompagner dans ces réflexions et dans la mise en place de cette tarification, de façon efficace.

Nous avons, d'ailleurs, expérimenté la mise en place de ce dispositif sur un territoire test avec près de 8 000 foyers qui seront concernés. Il va s'agir là, au travers de cette expérience, de donner un coup d'accélérateur dans la réduction des déchets afin de susciter et de consolider une vraie dynamique de territoire.

À l'ADEME, on a coutume de dire qu'en pratique pour lutter contre le dérèglement climatique, il faut évidemment l'innovation, il faut s'appuyer sur les opportunités technologiques, mais aussi sur les changements de comportements. Quelque part on dit : « C'est du 50-50 » parce qu'on réussira la transition énergétique, bien sûr, avec les innovations technologiques, mais à elles seules quelle que soit leur qualité, on n'y arrivera pas. Il nous faut aussi des outils, pour faire évoluer les comportements des usagers et c'est bien là tout l'enjeu et le sens de la tarification incitative.

Bref, vous l'avez compris, on a ici de beaux projets en perspective qui vont venir booster la dynamique déjà engagée à Bordeaux Métropole. Un beau chemin que nous devons continuer à parcourir ensemble. Je suis donc ravi ce matin, Monsieur le Président, d'être à vos côtés pour signer cet accord partenarial. C'est le meilleur gage pour nous de voir votre volonté, notre volonté d'intensifier le travail de mise en œuvre d'une transition énergétique effective de manière très concrète, de manière résolue, de manière irréversible avec les moyens et l'ambition nécessaires pour relever ce beau défi. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Président. Notre Métropole n'a pas la prétention d'être exemplaire. Il y a des domaines dans lesquels nous sommes un petit peu timorés. Je vous remercie d'avoir parlé de la tarification incitative parce qu'on y va à pas comptés, c'est-à-dire que la façon dont vous nous incitez à être incitatifs va être également efficace.

En revanche, il y a des sujets sur lesquels nous sommes très audacieux. Je ne connais pas beaucoup de grandes métropoles qui aient décidé de réserver leur pont principal aux transports collectifs, aux vélos et à la marche à pied donc aux déplacements doux. C'est l'expérience du pont de pierre. Hier, j'ai présidé le Comité de pilotage de cette opération. Nous avons constaté, de façon quasiment unanime, que les avantages l'emportaient considérablement sur les inconvénients. Il y a quelques inconvénients, quelques détériorations de trajet, limités, mais qui existent c'est vrai. Nous allons essayer de les gérer et de les améliorer.

En revanche, les cyclistes et les piétons sont au septième ciel et surtout nous constatons une amélioration de la qualité de l'air assez spectaculaire dans le périmètre concerné, c'est-à-dire sur le pont, la Place Stalingrad ou l'Avenue Thiers. Nous avons décidé d'un commun accord de poursuivre cette expérimentation jusqu'en janvier et j'espère que nous pourrions continuer.

Monsieur le Préfet.

M. Pierre DARTOUT : Merci Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers métropolitains, je voulais, tout de suite, rebondir sur un propos que vous avez tenu, Monsieur le Président, sur les changements de comportement. Effectivement, les changements de comportement de l'ensemble de la population, de nous tous, sont essentiels si on veut faire face aux exigences, aux défis qui nous sont posés. Alors, je voudrais quand même introduire une note assez optimiste sur ce point en m'appuyant peut-être sur deux faits.

Prenons l'exemple de la politique en ce qui concerne les déchets et notamment le tri sélectif. C'est extraordinaire les progrès que nous avons faits en 20 ans. Je me rappelle il y a 20 ans, les Préfets recevaient des circulaires assez ambitieuses pour le tri sélectif et on était parfois un peu perplexes avec les élus sur la capacité que nous aurions à relever ces défis. Or, nous avons atteint ces objectifs ambitieux.

Et puis, deuxième évolution qui me paraît extrêmement importante, c'est la perception qu'ont nos concitoyens du changement climatique. Il y a 10 ans, il ne faut pas se le cacher, quand on abordait ces sujets, pour une grande partie de l'opinion, c'était des sujets « Café du commerce », c'est-à-dire que le sujet n'était pas toujours pris au sérieux. Aujourd'hui, plus personne ne conteste sérieusement la réalité du changement climatique et le rôle de l'homme dans cette évolution. Donc c'est quelque chose qui me paraît extrêmement positif et malheureusement, des événements catastrophiques comme ceux qu'ont vécus nos compatriotes des Antilles françaises récemment montrent que ce changement climatique est une réalité puisqu'ils sont frappés non pas par des cyclones plus nombreux, mais par des cyclones plus puissants, beaucoup plus forts. C'est la première fois qu'en territoire français, on enregistre un cyclone aussi fort et tout cela est dû aux eaux de mer qui ont une température plus élevée qui permet aux cyclones de s'alimenter toujours plus.

Je pense que nous avons, sur ces deux voies, fait des progrès et qu'en termes de comportement, nos concitoyens sont quand même conscients de la nécessité des efforts à mener, peut-être d'un certain nombre de sacrifices ou d'évolutions à faire, notamment dans le quotidien. Ce que vous disiez, Monsieur le Premier Ministre, sur le pont de pierre montre bien que les choses changent. On le voit aussi à Paris et dans d'autres métropoles. On ne peut plus faire comme avant au cœur des grandes villes, au cœur des métropoles. Il faut adapter et changer nos comportements.

Quelques mots maintenant pour me réjouir de la signature de cette convention. D'abord pour saluer l'engagement qui a été celui de la Métropole bordelaise depuis de nombreuses années en matière de transition écologique et énergétique. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, puisque Bordeaux Métropole a répondu à un certain nombre d'appels à projets, notamment le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage et puis des projets Ville respirable à 5 ans. Tous ces éléments, Monsieur le Premier Ministre, montrent qu'il y a, au sein de la Métropole, au sein de l'ensemble des communes qui la composent, une réelle volonté de réussir ces objectifs en termes d'adaptation à la transition écologique et énergétique.

Je salue aussi, bien entendu, l'action de l'ADEME qui, pour nous, est un partenaire très important, non seulement par les soutiens notamment financiers qu'il peut porter à un certain nombre de projets qui naissent dans nos territoires et en particulier ici dans la Métropole, mais aussi son soutien à des démarches plus globales. Ces accords qui sont passés sont l'exemple d'une prise en compte de la nécessité d'avoir une vue plus globale, plus synthétique de l'ensemble des enjeux en la matière.

Donc, cet accord-cadre qui est signé aujourd'hui est pour tous un gage de préservation de la qualité de la vie, de protection de l'environnement et d'ambition dans la réussite de la transition énergétique. Comme vous l'avez souligné, il est tout à fait cohérent avec le Pacte métropolitain que vous avez signé avec Monsieur Bernard CAZENEUVE, le Premier Ministre, en mars dernier. Il peut aussi se replacer dans un cadre plus large qui est celui du Plan climat et du grand plan investissement qui, parmi ses priorités, retient notamment toutes les actions en faveur de la transition écologique et énergétique.

Ces opérations nécessitent, malgré ces changements de comportement que j'ai soulignés, des prises de conscience, des mobilisations toujours plus fortes de la part des collectivités territoriales, de la part de tous nos partenaires, les entreprises, les associations, la population, bien sûr les services de l'État, pour que cette transition soit toujours mieux réussie.

Je ferai quand même une petite note d'alerte non pas pour la Métropole, mais pour la Région, pour la Nouvelle Aquitaine, plus spécialement pour le périmètre de l'ancienne Aquitaine. Sur certains enjeux, sur certains projets, nous n'avancions pas assez. Je continue à regretter que dans les cinq départements qui composent l'ancienne Région Aquitaine, nous n'ayons toujours pas autorisé une éolienne et ça, c'est quand même mauvais signe. Je sais que quand il y a un projet d'éolienne, il y a une somme de contestations, d'oppositions qui se lèvent, mais il est indispensable que, dans cette région comme dans d'autres, nous puissions avoir le développement de l'éolien qui est l'une des sources d'énergie nécessaires, l'une des sources d'énergie renouvelable au côté de beaucoup d'autres.

Voilà ce que je tenais à vous dire en me réjouissant encore de la signature de cet accord aujourd'hui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Préfet. Je partage votre insatisfaction sur le développement des éoliennes. Nous avons essayé de faire une expérience à Bordeaux, il y a quelques années, c'était sur le secteur de Labarde pendant un peu plus d'un an. Le problème auquel nous avons été confrontés, c'est qu'il n'y avait pas de vent, en tout cas, pas suffisamment, mais il y a des secteurs de l'Aquitaine où il y a du vent.

Vous avez évoqué la tragédie qui a malheureusement frappé nos compatriotes de plusieurs îles des Antilles françaises ou non françaises d'ailleurs, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guadeloupe. Je soumettrai dans un instant à notre Conseil métropolitain une proposition d'aide financière, de subvention qui passera par le biais du Secours populaire pour contribuer à reconstruire ces îles.

Vous avez aussi évoqué, Monsieur le Préfet, une question absolument essentielle qui est celle des changements de comportement. Cela bouge, cela va dans la bonne direction, mais pas assez. Il y a encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine par la pédagogie, par la sensibilisation, par la communication. De ce point de vue, les plus jeunes, les enfants en particulier, ont un rôle moteur à jouer, mais cela ne doit pas exclure des mesures incitatives. Donc, dans le Plan propreté que nous allons développer, nous avons prévu une verbalisation un peu plus soutenue, notamment pour faire face à une véritable difficulté qui est celle de la multiplication des dépôts sauvages. Nos compatriotes continuent à considérer que l'espace public est un endroit où on peut déposer dans n'importe quelles conditions son vieux matelas, sa vieille machine à laver ou pour les artisans l'ensemble de leurs matériaux de construction. Donc là, la pédagogie ne suffira pas. Il faudra aller un petit peu plus loin dans la verbalisation.

Je n'ai pas prévu de débat en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président de l'ADEME.

M. Max GUICHARD (sans micro) : Je souhaite parler à Monsieur le Préfet, c'est trop grave

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, Monsieur GUICHARD, nous ouvrirons le débat après le départ du Préfet et du Président de l'ADEME.

M. Max GUICHARD (sans micro) : Il va m'entendre. Monsieur le Préfet, je veux que vous m'entendiez. Est-ce que vous voulez bien m'entendre ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD, ne créez pas d'incident, il n'est pas prévu de débat aujourd'hui à ce stade-là. Donc nous allons signer les conventions et ensuite, je libérerai Monsieur le Préfet qui doit accueillir un Ministre dans la perspective de ce qui va se passer au Camp de Souge. Voilà, nous allons procéder à cette signature.

Je vous en prie Monsieur GUICHARD, je ne vous donnerai pas la parole. Vous l'aurez dès que nous aurons signé les conventions. Ce n'est pas Monsieur le Préfet qui préside la séance, c'est moi et je ne vous donne pas la parole Monsieur GUICHARD, ne créez pas d'incident inutile.

Je vous demande de couper le micro à Monsieur GUICHARD, s'il vous plaît. Nous allons signer cette convention. Monsieur GUICHARD, c'est une tentative sans lendemain, vous n'arriverez pas à perturber la séance. Je vous donnerai immédiatement la parole après. Allez, nous signons.

M. Max GUICHARD (sans micro) : Monsieur le Préfet, vous avez dit que tout le monde a pris conscience du changement climatique, je vous dis « Oui, à part vous », c'est-à-dire ce que vous représentez. Vous avez cassé le service public, voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà très bien, vous avez dégorgé.

M. Max GUICHARD (sans micro) : Non, restez poli, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il vous arrive aussi d'avoir du vocabulaire un peu audacieux, Monsieur GUICHARD.

En général, l'ambiance est paisible, Monsieur le Préfet. C'est votre présence peut-être qui suscite cette initiative.

Signature des conventions

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, il est de tradition de s'applaudir quand on échange des conventions.

Applaudissements

Départ de Monsieur DARTOUT et de Monsieur LECHEVIN à 10 heures 05

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers Collègues, nous allons commencer notre séance en accueillant un nouveau Conseiller métropolitain en la personne de Jean-François EGRON qui vient d'être élu Maire de Cenon puisque notre collègue Alain DAVID, élu Député de la Gironde, a abandonné ce mandat. Il va donc siéger parmi nous en tant que Vice-président, si vous l'écrivez, c'est ce que je vais vous proposer dans un instant. S'il est élu Vice-président, je lui confierai la même délégation qu'à Alain DAVID, c'est-à-dire celle des ressources humaines.

En tout cas, soyez le bienvenu mon cher Collègue. Vous connaissez bien notre Métropole puisque vous étiez Premier Adjoint du Maire du Cenon depuis le début du mandat, je pense, et nous sommes très heureux de vous accueillir. Soyez le bienvenu, je le répète.

Applaudissements

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous céderai la parole une fois que vous aurez été élu Vice-président, si vous êtes élu, c'est toujours un suspens. Les textes nous font obligation de procéder par un vote à bulletin secret par appel à la tribune. Je vais vous demander, compte tenu de nos contraintes d'emploi du temps, de vous rendre à l'appel de votre nom le plus vite possible.

Monsieur COLOMBIER, oui.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Il vous appartient au titre de votre majorité de Gauche comme de Droite d'ailleurs ici, d'installer ou de reformer les Vice-présidents, donc, je ne participerai pas au vote. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'en prends acte. Il est évident que cette candidature résulte de nos accords du début de mandature qui restent tout à fait valables entre nous. Pas avec vous, c'est un fait.

Qui procède à l'appel ? En attendant qu'on distribue les bulletins, plusieurs petites communications.

D'abord, à l'occasion du Salon Lire en Poche à Gradignan qui se déroulera les 6, 7 et 8 octobre, Michel LABARDIN nous fait un cadeau. Il n'est pas là aujourd'hui mais il nous offre *Manhattan à l'envers*. C'est un cadeau que nous pouvons accepter puisqu'il est inférieur à 150 euros, je pense. Je souhaite un grand succès à ce salon qui est une belle initiative.

Vous savez que nous avons adopté, lors d'une séance précédente, une motion sur la politique d'accueil des populations en situation d'urgence, responsabilité du Préfet et de l'État, en tout cas, et dans cet esprit, nous tiendrons un Conseil exceptionnel le 7 novembre en présence de Monsieur le Préfet pour lui poser les questions qui nous préoccupent sur ce problème particulièrement régnant dans notre agglomération.

Par ailleurs, j'ai annoncé deux initiatives lors de ma conférence de presse de rentrée et je les ai confirmées hier devant le Bureau. Je souhaite organiser, le moment venu, c'est-à-dire sans doute dans la première quinzaine de novembre, une réunion spéciale consacrée à examiner les conséquences du projet de Loi de Finances 2018 pour Bordeaux Métropole et nos communes, ainsi que l'incidence de ces réformes sur notre pacte financier et fiscal. En d'autres termes, à quelle sauce allons-nous être mangés ? Quelle sera l'évolution des dotations ? Comment se passera cette contractualisation avec l'État puisqu'il semble que le versement des dotations de l'État sera soumis à l'engagement de notre établissement public de limiter la progression de ses dépenses de fonctionnement en dessous de 1,2 % dans des conditions à déterminer ? Bref, c'est un sujet majeur pour l'avenir de notre Métropole et de nos communes et je souhaiterais donc organiser un Conseil exceptionnel avec l'ensemble des Maires et des Adjointes aux Finances dans la première quinzaine du mois de novembre.

Par ailleurs, j'ai souhaité aussi lancer, selon des modalités à définir, je vous invite à y réfléchir, sur l'ensemble de la Métropole et dans toutes nos communes, une réflexion sur la façon dont nous imaginons notre Métropole à échéance de 2050. 2050, c'est la fin des temps, peut-être, je ne sais pas, c'est très très loin. C'est très difficile de faire de la prospective dans un monde où tout change très vite, mais il n'est pas interdit d'avoir quelques directions, quelques idées, quelques objectifs sur des sujets majeurs comme la façon de se déplacer dans une grande métropole, la façon de construire de nouveaux quartiers, la présence de la nature en ville, la présence de la culture et de la politique culturelle et son rôle dans la cohésion sociale. Bref, je vous ferai des propositions en liaison avec les membres du Bureau dans les semaines qui viennent pour essayer d'organiser cette grande opération de remue-méninges collectif à laquelle je voudrais que nos concitoyens puissent participer sur l'année 2018. Nous concluons cela fin 2018 - début 2019. Après, on entrera évidemment dans une autre période.

Voilà les annonces que je souhaitais faire. Je pense que les bulletins sont distribués maintenant.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPE : Je vais demander à Madame Andréa KISS de bien vouloir m'aider dans la conduite de cette séance, en prenant le secrétariat de séance avec l'aide, le cas échéant, de Monsieur SUBRENAT.

Mme Andréa KISS : Monsieur le Président, chers Collègues, bonjour à tous. Concernant les affaires regroupées, en préalable, on vous demande de bien vouloir noter que les affaires 3, 6 et 68 portent sur des désignations et donc les noms des personnes proposées figurent dans l'ordre du jour qui vous a été déposé sur table ainsi que la version modifiée des affaires 15 et 21 qui apparaît en grisé sur ces deux délibérations, tandis que les affaires 10 et 11 ont été retirées de l'ordre du jour.

M. JUPPE

(n°3) Modification de la représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - Nouvelles désignations

Unanimité – Désignations effectuées

M. CAZABONNE

(n°5) Contrat de co-développement 2015-2017 - Adaptation des contrats des communes du Taillan-Médoc et de Saint Aubin-de-Médoc- Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°6) Commune de Bordeaux - Marchés publics - Restructuration du dépôt bus Lescure - Concours d'architecture et d'ingénierie - Autorisation - Désignation du jury - Décision

Unanimité – Désignations effectuées

M. DUPRAT

(n°7) Protocole transactionnel - Pôle intermodal gare Saint-Jean à Bordeaux - Réaménagement du parc de stationnement et de ses accès - Marché n°07 170U - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°8) Convention entre Bordeaux Métropole et la commune d'Eysines - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°9) Convention de partenariat de recherche et de développement avec le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°10) Ajustements - Septembre 2017 - Projets de voirie - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. DUPRAT

(n°11) Convention Belin Promotion- Opération immobilière La Buttinière - Lormont - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Mme CALMELS

(n°15) Avenant au pacte métropolitain d'innovation entre l'État et la Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°17) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus - Modalités de redéveloppement du site Thales de Pessac - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°19) Bordeaux - Allée de Boutaut - Cession d'un terrain de 2 198 m² à l'institut technologique FCBA - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°20) Association Aerospace valley - Subvention de fonctionnement 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme BOST

(n°24) ENVIE Gironde - Plan d'actions en faveur du développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS) - Acquisition d'un local d'activité à Pessac Bersol - Aide à l'investissement immobilier de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°25) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire - Société civile immobilière (SCI) Casbas - Programme immobilier de l'atelier chantier d'insertion "Bâti action" et de "Bâti projets" - Aide à l'investissement de Bordeaux Métropole en 2017 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°26) Société par actions simplifiée (SAS) Le Garage coworking - Création d'un tiers lieu sur le quartier de Carriet à Lormont - Aide à l'investissement de Bordeaux Métropole - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°27) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Création d'un pôle de coopération de l'ESS porté par la Société civile immobilière (SCI) L'Atrium - Aide en investissement immobilier de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°30) Reversement de Fonds social européen (FSE) à la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°31) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFrance - Réhabilitation des 4 logements collectifs locatifs des 2ème et 3ème étages de l'immeuble situé 44, rue des 3 Conils - Emprunts d'un montant total de 210.360 euros, des types PAM et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°32) Carbon-blanc - SA d'HLM Clairsiennaise - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs, 25, avenue Victor Hugo - Emprunts d'un montant total de 3.793.920 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°33) Régime de Fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation 2017 - Exécution des attributions de compensation d'investissement - Lissage des attributions de compensation fonctionnement sur les mois d'octobre à décembre - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°34) Mérignac - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 32 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Robinson II", avenue du Truc et rue du Languedoc - Emprunts d'un montant total de 3.942.996 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°35) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition et amélioration d'un logement individuel situé 23, rue du Vélodrome - Emprunts d'un montant total de 109.947 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°36) Villenave d'Ornon - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, sis, 389-393 route de Toulouse - Emprunts d'un montant total de 580.565 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°37) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, 76, avenue Mirieu de Labarre - Emprunts d'un montant total de 1.927.642 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

M. BOBET

(n°38) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs, 62, avenue Mirieu de Labarre - Emprunts d'un montant total de 728.627 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

M. BOBET

(n°39) Exercice de nouvelles compétences par Bordeaux Métropole - Prise en charge de la dette des équipements transférés par la commune du Haillan - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°40) LORMONT - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements individuels locatifs, quartier du Bois Fleuri, rue des Arts, "Les Folies" - Emprunts d'un montant total de 3.740.688 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE
FRANÇOIS**

M. BOBET

(n°41) Exercice 2017 - Décision modificative n°2 - Budget principal - Adoption

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention :
Monsieur CAZABONNE, Madame
JACQUET, Monsieur TURBY, Monsieur
BONNIN, Madame CHABBAT, Monsieur
COLOMBIER, Monsieur GARRIGUES,
Madame IRIART**

M. BOBET

(n°42) Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non-valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29 décembre 1998 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°43) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 49 logements collectifs locatifs, 35, boulevard Albert 1er - Emprunts d'un montant total de 4.267.986 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°44) GRADIGNAN - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Travaux de réhabilitation de la résidence "Le Bourg" comprenant 38 logements collectifs locatifs et située place Bernard Roumegoux - Emprunts d'un montant total de 1.620.180 euros, des types PAM et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°45) LE HAILLAN - SA d'HLM COOPERATION ET FAMILLE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs, 12, rue Menespey - Emprunts d'un montant total de 449.023 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°46) BRUGES - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 32 logements collectifs locatifs, sis, à l'angle des rues Ausone et Allard - Emprunts d'un montant total de 2.770.000 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°48) Cenon - SA d'HLM Clairsiennne - Charge foncière et acquisition en VEFA de 17 logements collectifs locatifs, 22, rue du Maréchal Foch - Emprunts d'un montant total de 1.713.527 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°49) Eysines - Aquitanis, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs, 188-190, avenue du Médoc, résidence "Côté Sources" - Emprunts d'un montant total de 1.462.360 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°50) Cenon - SA d'HLM Logévie - Charge foncière et construction d'une résidence autonomie adaptée aux personnes âgées comprenant 80 logements collectifs locatifs, sise, rues Camille Pelletan / Alain Fournier - Emprunts d'un montant total de 7.438.585 euros de type PLUS auprès de la CDC et emprunt de 1.010.644 euros auprès de la CARSAT d'Aquitaine - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. JUPPE

(n°51) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à la réalisation de diverses missions d'assistance en gestion et en ingénierie d'opérations de bâtiments - Convention constitutive - Autorisation de signature

Unanimité

M. JUPPE

(n°52) Démarche de labellisation Égalité femmes/hommes et Diversité - Décision - Autorisation

Unanimité

M. JUPPE

(n°53) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. JUPPE

(n°54) Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation

Unanimité

M. JUPPE

(n°55) Valorisation économique du patrimoine immatériel de Bordeaux Métropole - Autorisation - Décision

Unanimité

M. RAYNAL

(n°56) Contrat de plan Etat-Région (CPER) volet enseignement - Réhabilitation partielle de l'Institut universitaire technologique (IUT) de sciences et technologies - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°57) EYSINES - Opération 50 000 Logements - Immeuble sis 10, avenue de Picot - Cession à la société Bouygues Immobilier - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°59) Bordeaux - Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique - Cession à l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique de l'immeuble bâti sis 10, rue Charles Domercq cadastré DL 1 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°60) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Rues Lucien Faure, Pagnon, Canis, Bourbon - Acquisition pour la réalisation d'un groupe scolaire - Cession pour la création d'une opération de logements - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°61) BORDEAUX - OIN EURATLANTIQUE - Cession d'un terrain nu sis rue Emile Henriot, cadastré BP 154, à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°62) BORDEAUX - Cession par Bordeaux Métropole d'une emprise déclassée du domaine public sise rue Jacques Rivière cadastrée AR 13p et 100p d'une superficie d'environ 2 578 m² - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°63) Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Réalisation des groupes scolaires prévus au programme des équipements publics - Acquisition d'un terrain d'une contenance de 14a 03ca cadastré SB182 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°64) Conditions d'acquisitions et de portage de biens à des fins communales - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°65) BORDEAUX - Cession de l'immeuble en nature de terrain sis 8 rue Bonnefin cadastré AS 274 d'une contenance de 298 m² - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. MANGON

(n°67) BASSENS - Centre-bourg - Acquisition des parcelles de terrain bâties cadastrées section AI numéros 63,531,534,618, sises 3 rue Edward Richet, d'une contenance de 745 m² - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°68) Création de la commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°69) Bordeaux - Parc aux Angéliques - Phase 8 - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°70) Blanquefort - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles - Animations - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°71) Blanquefort - Actions de gestion du domaine de Tanaïs - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°72) Bordeaux - rue Lucien Faure - Deuxième phase - Co-maîtrise d'ouvrage - Éclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°73) Le Taillan-Médoc - Aménagement du chemin de la Houn de Castets - Convention de co-maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°74) Blanquefort - Projet de création d'une voie verte Avenue de la Salle de Breillan entre la rue du Manège et la rue du Cardinal Lecot - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°75) Plan local de mise en accessibilité de voirie et des aménagements des espaces publics de la commune de Martignas-sur-Jalle - Adoption - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°76) Commune de Bouliac - Aménagement de l'avenue de la Belle étoile - Tronçon compris entre l'avenue du domaine de Vialle et le chemin de Melac - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°77) Plan local de mise en accessibilité de voirie et des aménagements des espaces publics de la commune d'Ambès - Adoption - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°79) Convention de partenariat de recherche dans le cadre du programme régional de recherche ' Stratégies de partage et traitement des informations sur l'eau et l'aménagement urbain ' (SPATIEAU) entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Unité mixte de recherche 5319 ' Passages ' et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUCHENE

(n°81) Bruges - Îlot témoin "50 000 logements" "Petit Bruges" - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole - Participation financière - Désignation de l'aménageur - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUCHENE

(n°82) Projet européen "ATLASWH" - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°83) Cenon - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Pont Rouge - Compte-rendu d'activité comptable (CRAC) 2016 - Approbation - Avenant n° 3 modificatif de ZAC - Prolongation de la durée du traité de concession - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°84) Ambarès-et-Lagrave - Zone d'aménagement concertée (ZAC) - Secteur E Cession de biens non bâtis à OPH Aquitanis - Autorisation - Décision

Unanimité

M. DUCHENE

(n°85) Parempuyre - Projet urbain partenarial - Aménagement des voiries connexes au lotissement Fontanieu "Le Clos d'Athena" - Lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°86) Subvention de fonctionnement CREPAQ 2017 - Approbation - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°87) Lancement d'un dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°88) Plateforme de mobilité durable de l'association Wimoov - Subvention 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°89) Association solidaire pour l'habitat (SOLIHA) - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

M. TOUZEAU

(n°91) Convention d'aide au fonctionnement ' Aide au logement temporaire 2 ' (ALT2) - État - Bordeaux Métropole - Année 2017 - Gestion des 8 aires d'accueil des gens du voyage - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°92) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. TOUZEAU

(n°93) Protocole de préfiguration Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Étude de développement économique des quartiers ANRU - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le GIP GPV Rive droite - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. TOUZEAU

(n°95) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)- EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) - Financement 2017 du projet ' Yes ouïe can ' au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°96) Projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers à Bordeaux : lancement d'une opération d'aménagement - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

Mme WALRYCK

(n°97) Partenariat Bordeaux Métropole/Agence locale de l'énergie et du climat - Subvention annuelle - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°98) Contrats de co-développement 2015-2017- Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable - Soutien financier- Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°99) Compostage collectif des déchets verts - Avenant 4 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°101) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de broyeurs de végétaux à usage mutualisé - Mise en œuvre de la délibération - Critères - Attribution et versement de la subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°102) Mise en oeuvre des contrats de co-développement 2015-2017 - Subventions de Bordeaux Métropole 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°103) Subvention et fonds de soutien de Bordeaux Métropole - Soutien et programmation culturelle - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°104) Partenariat entre Bordeaux Métropole et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre d'une convention cadre triennale - Année 2017- 2020 - Subvention pour actions - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°105) Partenariat entre Bordeaux Métropole et Bordeaux INP dans le cadre d'une convention triennale 2017-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°106) Prorogation de la mission de Volontariat de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et de l'Etat du Tèlangana (Inde) - 2 mois - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°108) Bruges - Parc public d'Ausone - Subvention d'investissement 2017 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°109) Constitution d'un groupement de commandes pour des "prestations topographiques, photogrammétriques et foncières en 6 lots" entre Bordeaux Métropole, les communes de Bordeaux, Mérignac et Pessac et l'Université de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°110) Association Relais agriculture et tourisme - Animation des réseaux
 Bienvenue à la ferme - Subvention de fonctionnement pour une action spécifique -
 Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°111) Association conservatoire des races d'Aquitaine - Subvention
 d'investissement 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°112) Association interprofessionnelle régionale des opérateurs biologiques
 (Interbio Nouvelle-Aquitaine) - Subvention de fonctionnement pour une action
 spécifique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°113) Association Fédération régionale d'agriculture biologique Aquitaine
 Limousin Poitou-Charentes ' FRAB Nouvelle-Aquitaine ' -- Subvention de
 fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°114) Association International urban food network (IUFN) - Conseil consultatif
 de gouvernance alimentaire - Subvention de fonctionnement pour une action spécifique
 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°116) Motion en faveur du maintien des emplois aidés sur la Métropole
 bordelaise

Unanimité des suffrages exprimés
 Abstention : Monsieur COLOMBIER;

Ne prend pas part au vote: Monsieur
 CHAUSSET

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie. Conformément à nos règles de
 fonctionnement, je vous sou mets l'ensemble des délibérations. Je prends note des
 indications de vote s'il y en a.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : La 20, Aérospatiale Valley, subvention, nous sommes contre. 32, 36, 37, 38, 40, 43, 45, 48, 49 VEFA contre. 89, mais je n'ai pas bien compris si elle a été retirée... SOLIHA subvention, abstention et la 92, ADAV 33 subvention, abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il en est pris bonne note. Est-ce qu'il y a d'autres votes ?
Oui, Madame CASSOU-SCHOTTE ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : La délibération 65, nous nous abstenons.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté aussi. Bien. Madame DE FRANÇOIS ?

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Je ne participe pas à toutes les délibérations d'AQUITANIS.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté aussi. Sous ces réserves-là, ces délibérations sont donc adoptées.

PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 16 JUIN ET 7 JUILLET 2017 – ADOPTIONS

Madame la Secrétaire de séance, il faudrait aussi faire voter les procès-verbaux des précédentes séances. J'appelle votre vote sur les procès-verbaux des séances du 16 juin et du 7 juillet. Est-ce qu'il y a des demandes de modification sur ces procès-verbaux ? Il n'y en a pas. Ils sont donc adoptés.

Affaires non regroupées :

M. JUPPE
(n°1) Election d'un Vice-président

M. le Président Alain JUPPÉ présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous allons maintenant passer à l'élection du 8^e Vice-président. Je vous rappelle les règles applicables. À l'appel de votre nom par le secrétaire de séance, vous êtes invité à vous rendre à l'urne qui est ici et à y glisser votre enveloppe. Pour ceux ou celles d'entre vous qui détiennent une procuration, il faut vous signaler avant l'ouverture du scrutin et à ce moment-là vous glisserez un deuxième bulletin dans l'urne. Je vous rappelle que les bulletins et l'enveloppe ne doivent pas comporter de signes de reconnaissance, pas même le portrait de Monsieur EGRON et qu'ensuite, il faut signer la feuille d'émargement. C'est vous Madame KISS qui appelez les électeurs.

Mme Andréa KISS : Absolument. Pour que nous ne perdions pas trop de temps, durant le dépouillement, on vous propose de délibérer sur l'affaire n°4, puis l'affaire n°12 et de revenir ensuite sur l'affaire n°1, c'est-à-dire l'élection

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous propose comme scrutateurs pour ce vote Madame BEAULIEU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur BOURROUILH-PAREGE et Monsieur GARRIGUES. Le moment venu, ils voudront bien rejoindre la tribune pour procéder au dépouillement. Le scrutin est ouvert.

Mme Andréa KISS : Je vais donc vous appeler les uns après les autres. C'est Kévin SUBRENAT qui prendra le relais au moment où j'irai voter. Emmanuel AJON, Dominique ALCALA, Alain ANZIANI, Éric AOUIZERATE, Cécile BARRIERE, Léna BEAULIEU, Maribel BERNARD, Odile BLEIN, Patrick BOBET, Jean-Jacques BONIN, Christine BOST, Isabelle BOUDINEAU, Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Jacques BOUTEYRE, Marie-Christine BOUTHEAU, Anne BREZILLON, Nicolas BRUGÈRE, Virginie CALMELS, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CAZABONNE, Didier CAZABONNE, Anne-Marie CAZALET, Chantal CHABBAT, Gérard CHAUSSET, Solène CHAZAL, Max COLÈS, Brigitte COLLET, Jacques COLOMBIER, Emmanuelle CUNY, Jean-Louis DAVID, Yohan DAVID, Béatrice DE FRANÇOIS, Nathalie DELATTRE, Michèle DELAUNAY, Stéphan DELAUX, Arnaud DELLU, Laurence DESSERTINE, Gérard DUBOSC, Michel DUCHÈNE, Christophe DUPRAT, Jean-François EGRON, Michèle FAORO, Vincent FELTESSE, Véronique FERREIRA, Marik FETOUH, Jean-Claude FEUGAS, Nicolas FLORIAN, Florence FORZY-RAFFARD, Philippe FRAILE MARTIN, Magali FRONZES, Guillaume GARRIGUES, Max GUICHARD, Jacques GUICHOUX, Jean-Pierre GUYOMARC'H, Michel HÉRITIÉ, Daniel HICKEL, Pierre HURMIC, Dominique IRIART, Anne-Lise JACQUET, Martine JARDINÉ, Franck JOANDET, Bernard JUNCA, Alain JUPPÉ et je vais donc laisser mon suppléant prendre la relève.

M. Kévin SUBRENAT : Avec plaisir ma chère Collègue, Madame Andréa KISS, Michel LABARDIN, Conchita LACUEY, Anne-Marie LEMAIRE, Monsieur Bernard LE ROUX, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Zeineb LOUNICI, Émilie MACERON-CAZENAVE, Monsieur Jacques MANGON, Monsieur Éric MARTIN, Madame Claude MELLIER, Monsieur Thierry MILLET, Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM-MOULIOM, Monsieur Jacques PADIE, Madame Christine PEYRE, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Michel POIGNONEC, Madame Dominique POUSTYNNIKOFF, Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Monsieur Benoît RAUTUREAU, Monsieur Franck RAYNAL, Madame Marie RÉCALDE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, Madame Karine ROUX-LABAT, Monsieur Alain SYLVESTRE.

Mme Andréa KISS : Alors Kévin SUBRENAT, Brigitte TERRAZA, Gladys THIÉBAULT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Serge TURNERIE, Élisabeth TOUTON, Jean TOUZEAU, Thierry TRIJOULET, Alain TURBY, Jean-Pierre TURON, Michel VERNEJOU, Agnès VERSEPUY, Marie-Hélène VILLANOVE, Anne WALRYCK et Josiane ZAMBON.

M. le Président Alain JUPPÉ : Tout le monde a voté ? Plus personne ne demande à voter ? Le scrutin est donc clos. En attendant le dépouillement, nous allons poursuivre notamment avec Madame la Secrétaire de séance.

Mme Andréa KISS : L'affaire n°4, délégation du Président, le versement d'une aide exceptionnelle dans le cadre de l'ouragan Irma de septembre 2017.

M. JUPPE

(n°4) Versement d'une aide exceptionnelle dans le cadre des ouragans Irma et Maria (septembre 2017) - Décision - Autorisation

M. le Président Alain JUPPÉ présente le rapport.

Qui demande la parole sur cette proposition ? **Monsieur GUICHARD.**

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, chers Collègues, un mot rapide pour dire que nous nous félicitons de la réactivité de notre établissement qui produit là un geste de solidarité qui aura des effets concrets pour des milliers d'habitants de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Il semble que des services de la Métropole étaient même prêts à s'y déplacer pour offrir une aide matérielle concrète. Les effets de catastrophes naturelles récentes ont été d'autant plus ravageurs dans ces territoires que la misère y est lourdement installée avec, par exemple, près de 33 % de taux de chômage sur l'île Saint-Martin qui est aussi confrontée à une forte pression migratoire. Notre solidarité comptera donc pour ces populations trop souvent délaissées. Sans entretenir une quelconque polémique sur l'action du Gouvernement dans les heures qui ont suivi le passage des ouragans, on peut quand même noter que le recul - c'est ce que je voulais et que j'ai réussi à dire à Monsieur le Préfet - que le recul des services publics et des moyens qui lui sont conférés a eu des effets cruels dans ces territoires de la République française. Assurer la paix civile, acheminer des vivres, des médicaments et tous les équipements d'urgence nécessaires, cela nécessite une présence sur le terrain que nos grands services publics n'assurent, hélas, plus depuis longtemps là-bas, sans parler des moyens militaires accaparés sur d'autres terrains qui ont réduit à portion congrue la capacité d'intervention immédiate. Voilà bien les effets concrets des politiques d'austérité qui sont aujourd'hui poursuivies. Voilà pourquoi notre aide est certes importante, mais c'est surtout un grand plan d'investissement de l'État dans ces territoires qui est nécessaire. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers Collègues, nous nous félicitons naturellement de cette subvention que nous allons voter dans un instant en insistant sur le fait que si les cyclones sont un phénomène naturel dans cette région en cette période de l'année, les climatologues prévoient une augmentation de leur intensité et de leur fréquence en lien direct avec le changement climatique. Cela nous amène à constater que de tels changements s'avèrent de moins en moins conjoncturels et de plus en plus structurels. Ils prennent des dimensions structurelles et nous considérons que notre participation à la lutte contre le changement climatique doit également prendre une dimension de plus en plus structurelle.

Je rappelle à cet égard, et je terminerai mes propos là-dessus, que nous avons eu grâce à la manifestation AGORA le week-end dernier et notamment à l'implication du Commissaire de l'exposition Paysages augmentés, Monsieur Bas SMETS, un certain nombre de pistes pour faire en sorte que nos paysages, notamment les paysages urbains, participent de plus en plus au service écologique que l'on a trop souvent minimisé ces dernières années. Considérons que cette délibération est peut-être aussi une façon d'aborder ce terrain-là, en disant qu'au-delà de la compassion que nous manifestons aujourd'hui, au-delà de l'aide importante que nous apportons pour la reconstruction de ces paysages ravagés, il nous faut effectivement de plus en plus concevoir notre urbanisme en fonction du réchauffement

climatique, et tendre vers ce que Bas SMETS appelle, à juste titre, ces paysages intelligents qu'il est de notre devoir de construire pour limiter à l'avenir de telles catastrophes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TURBY.

M. Alain TURBY : Monsieur le Président, mes chers Collègues, compte tenu de mes origines, vous vous doutez bien que je suis particulièrement sensible à la délibération que prend notre Conseil aujourd'hui. Je trouve que c'est une excellente chose. J'aimerais juste nous inviter à nous inquiéter dans quelques mois parce que nous sommes aujourd'hui dans une réaction d'émotion forcément par rapport à ce qui se passe et c'est tout à fait normal, elle est nécessaire, mais qu'on regarde un peu plus à long terme ce qui va se faire sur ces territoires pour rénover et pour les remettre sur pied.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres interventions ? Je pense que c'est un vote unanime. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Unanimité

Cette aide peut paraître modeste, mais je pense qu'elle sera très utile dans la mobilisation générale en faveur de nos compatriotes.

Madame la Secrétaire de séance.

Mme Andréa KISS : Nous enchaînons avec l'affaire n°12, la délégation de Christophe DUPRAT, « Commune de Bordeaux – Restructuration du dépôt de bus de Lescure – Arrêt du bilan de la concertation ».

M. DUPRAT

(n°12) Commune de Bordeaux - Restructuration du dépôt bus de Lescure - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Unanimité

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Jean-Louis DAVID.

M. Jean-Louis DAVID : Monsieur le Président, chers Collègues, c'est un dossier majeur pour cette partie du quartier Saint-Augustin. Je vous remercie et je remercie notamment Christophe DUPRAT d'avoir accepté d'associer la population sur ce projet de reconstruction sur site en totalité de ce dépôt de bus historique installé dans le quartier depuis les générations de tramway précédent. Les habitants, en dehors de la partie réglementaire obligatoire de concertation publique, ont aussi été associés, à l'occasion de groupes de contact à la Mairie de quartier et de séances publiques, à ce dossier sur lequel un des impératifs consiste évidemment à améliorer l'environnement et la qualité de vie dans le périmètre alentour du dépôt de Lescure lui-même. Un certain nombre de

discussions ont eu lieu avec notamment les services d'urbanisme et de mobilité sur « Quelles parties garder ? », « Quelles contributions nos concitoyens peuvent apporter à l'amélioration de ce site ? ». Je crois qu'aujourd'hui, le dossier tel qu'il est déposé est conforme aux engagements qui ont été pris à la fois par vous, Monsieur le Président, et par les services qui consistent à avoir à cet endroit un bâti de qualité dans la mesure où nous sommes à la porte d'entrée de la ville de Bordeaux et qu'il est important de traiter avec beaucoup de minutie et d'esthétique tout cet angle avec le boulevard Antoine Gautier.

Vous l'avez dit tout à l'heure la partie de la crosse Pompidou est un autre dossier qui viendra en son temps, de même que le dépôt de l'Allée des Pins qui sera libéré au moment où Lescure aura été reconstruit.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?
Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers Collègues, c'est effectivement une délibération importante et la concertation s'est faite, même si on a toujours un peu de déception par rapport au nombre de personnes qui inscrivent des remarques dans les registres, mais nous sommes habitués.

Je voulais faire une observation et formuler une interrogation. Tout d'abord comme je l'ai déjà dit avant l'été, je regrette la faible articulation avec le plan d'aménagement fait, notamment, par l'Agence d'urbanisme sur les boulevards. Je n'ai pas vu de réflexion commune. Par ailleurs, je formule une interrogation à votre encontre, Monsieur le Président, justement sur la question des boulevards puisque nous avons tous lu attentivement le compte-rendu de votre conférence de presse. Cela semblait être un projet majeur avant l'été et je voulais savoir ce qu'il en était à la rentrée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres interventions ? Sur le premier point, la concertation était facultative. C'est à notre initiative qu'elle a eu lieu. Je voudrais féliciter Jean-Louis DAVID de l'avoir animée de façon très efficace, même si comme toujours la participation pourrait être meilleure qu'elle ne l'a été.

Je rappelle que la consultation ne portait pas sur la question de savoir s'il fallait ou pas maintenir le dépôt parce qu'il n'y a pas de solutions alternatives. Si on veut que notre réseau de transport, et Monsieur DUPRAT le sait bien, fonctionne correctement, il faut absolument maintenir ce dépôt. Il fallait évidemment le faire dans les meilleures conditions possibles sur le plan de l'urbanisme et je crois que c'est ce qui a été fait.

Nous avons prévu dans la consultation que, dans les équipes de maîtrise d'œuvre, soient présents obligatoirement un architecte du patrimoine, des bureaux d'études spécialisés en acoustique et en vibration, en paysages et en environnement. Dans les critères de jugement des offres, les critères de qualité architecturale et urbaine, le respect des normes en matière de sécurité, de qualité technique et environnementale ont été tout à fait privilégiés. Je pense que nous avons pris toutes les précautions possibles.

Sur votre interrogation, nous continuons naturellement l'aménagement des boulevards dans la perspective d'une liaison entre Gradignan et Cenon-Pont rouge passant ensuite sur le pont Chaban. Cela reste un de nos grands objectifs, ce sera très vraisemblablement une des très grandes opérations des dix prochaines années sur Bordeaux et la Métropole. Nous continuons ce travail avec l'Agence d'urbanisme. Je vous rappelle que mon idée, c'est de définir d'abord un cahier des charges : qu'attendons-nous de cette opération sur la

transformation des boulevards ? Il ne suffit pas simplement d'y mettre un tramway ou un Bus à Haut Niveau de Service pour les requalifier, et faire en sorte que la couture notamment avec les communes limitrophes soit bien étudiée, sur les barrières en particulier. Lorsque nous aurons ce cahier des charges, je pense que cela vaudra la peine de lancer un grand concours sur l'amélioration des boulevards. On vous tiendra au courant de cette opération qui ne va pas se déclencher dans les six mois, je tiens à le préciser.

Voilà. Avec ces précisions, est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ? Je vous remercie.

Mme Andréa KISS : Nous revenons à l'affaire n°1.

Reprise de la délibération n°1 : «Élection d'un Vice-président»

M. le Président Alain JUPPÉ : Avec votre permission, je vais donner les résultats du scrutin. Voilà. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104. Bulletins blancs : 9. Suffrages exprimés : 95. Majorité absolue : 48. **Monsieur Jean-François EGRON** a obtenu 95 voix. Il est donc élu et je l'en félicite.

Désignation effectuée
Ne prend pas part au vote: Monsieur
COLOMBIER

Applaudissements

M. Jean-François EGRON : Merci **Monsieur le Président**. Je serai, au vu de notre ordre du jour très dense, très bref. Je voulais évidemment vous remercier très vivement, **Monsieur le Président**, mes chers Collègues pour votre accueil chaleureux au sein de cette Assemblée. Je veux également vous remercier pour la confiance que vous venez de m'accorder. Vous pouvez évidemment compter sur mon engagement pour remplir cette mission, pour laquelle évidemment je m'inscris dans l'intérêt de la Métropole et des 28 communes qui la composent. Évidemment, je suis d'ores et déjà à l'écoute du personnel de notre institution dans un esprit de dialogue constructif. Voilà, **Monsieur le Président**. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a un fauteuil qui vous attend ici entre **Monsieur RAYNAL** et **Monsieur BOBET**. C'était le fauteuil de **Monsieur DAVID**.

Nous passons à la délibération n°2.

Mme Andréa KISS : N°2, délégation du Président. C'est la modification de la composition des Commissions.

M. JUPPE
(n°2) Composition des commissions - Modification - Décision

M. le Président Alain JUPPÉ présente le rapport.

Je vous demande puisque les Groupes sont d'accord là-dessus de procéder à main levée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

Unanimité – Désignations effectuées

Mme Andréa KISS : Affaire n°14, délégation de Virginie CALMELS : Contrat de coopération métropolitaine entre la Métropole et le Syndicat mixte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sysdau).

Mme CALMELS

(n°14) Contrat de coopération métropolitaine entre la Métropole et le Syndicat mixte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sysdau) - Approbation - Signature - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole sur cette délibération ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers Collègues, nous nous félicitons de cette convention de coopération, nous ferons toutefois quelques remarques.

D'abord en nous réjouissant de la démarche qui, à notre sens, mériterait d'être étendue. Tout ce qui vise à la coopération entre les territoires, à des échanges mutuellement avantageux nous permet de sortir des logiques de concurrence. Le quotidien de nos habitants nécessite une réflexion harmonieuse et le développement des coopérations dans le domaine économique. Les territoires autour de la Métropole souffrent pour beaucoup d'un manque d'activités. Ils ne doivent pourtant pas devenir des cités dortoirs avec toutes les questions que cela pose en termes de déplacement.

Au sujet des déplacements, nous avons commencé un travail intéressant notamment avec l'agglomération de Libourne. La mise en œuvre d'un réseau express d'intermodalité va dans le bon sens pour répondre aux besoins des populations. Aussi pour que cela soit véritablement efficace, il faut que nous avancions sur la question du syndicat mixte. Nous savons que des blocages existent à ce jour et qu'ils ne viennent pas de notre établissement. Nous sommes convaincus qu'un syndicat à l'échelle de plusieurs aires urbaines limitrophes reste la réponse la plus efficiente.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais conclure cette intervention par un coup de colère teinté d'une certaine lassitude. Il n'y a pas de Conseil où nous n'abordons pas la question des transports, des conséquences pour nos populations et l'environnement. Votre volonté d'avancer sur la zone des circulations restreintes en est une illustration. Pourtant personne n'évoque ici l'enjeu majeur que représente le fret si ce n'est pour évoquer une énième fois la question du grand contournement autoroutier, grand contournement qui, entre parenthèses, est en contradiction avec le contrat qui nous est présenté ce matin puisque celui-ci précise que la période n'est plus, je cite, *au développement irraisonné de nouvelles infrastructures routières et autoroutières*. Il est grand temps, Monsieur le Président, que notre établissement fasse de la question du fret ferroviaire et fluvial un axe de bataille. Beaucoup d'énergie est dépensée pour demander une LGV (ligne à grande vitesse)

Bordeaux-Toulouse aux résultats contestables. Cette énergie serait plus utile à demander au Gouvernement et à la Direction de la SNCF (société nationale des chemins de fer français) qu'ils donnent de véritables moyens humains et financiers afin que nous ayons un outil fret ferroviaire en bon état de marche.

Nous multiplions les contraintes à l'égard des automobilistes pour la préservation de notre environnement alors que le laisser-faire continue de régir le flux permanent des poids lourds sur nos routes. Pourtant, nous pensons qu'il faut impérativement imposer des contraintes sur le fret routier et développer les alternatives que sont les frets fluvial et ferroviaire. Pour ce dernier, en développant le service public intégré.

Voilà les remarques que nous voulions faire sur cette convention que nous approuvons. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers Collègues, je vais faire une proposition concrète suite à la déclaration de Madame BEAULIEU. En effet, j'aimerais profiter de cette délibération pour revenir sur nos relations avec les autres territoires dans le cadre de notre politique de transport routier.

Comme vous le savez, la Métropole bordelaise est un nœud focal du transport routier de marchandises en France et en Europe. Les poids lourds en transit sont responsables de 10 % du trafic sur certaines portions de la rocade en nombre, mais bien plus en surface cumulée, on le voit tous les matins et tous les soirs. Les poids lourds participent des difficultés importantes que rencontre la Métropole en termes de congestion sur la rocade de manière très régulière, paralysante pour notre agglomération. Nous avons fait déjà des efforts très importants en termes d'offre routière avec la mise à 2 x 3 voies de la rocade qui est d'ailleurs presque autant saturée et le sera très bientôt. Nous entendons ressurgir de manière répétée en Commission ou dans la presse, l'idée d'un contournement autoroutier ou de barreau routier, c'est une nouvelle sémantique pour dire que c'est 3 / 4 de contournement. Mais ne nous leurrions pas sur cette question, nous ne pensons pas qu'un grand contournement réglerait la congestion. Comme à chaque fois, à chaque fois, des nouvelles voies créées deviennent aspirateurs à camions ou aspirateurs à voitures. La congestion diminue quelque temps puis reprend de plus belle. C'est un petit peu une politique Shadoks, c'est-à-dire que pour limiter le transport routier, on va le favoriser avec de nouvelles autoroutes supplémentaires. Alors que nous venons de signer, à l'instant même, la convention avec l'ADEME et l'État sur l'urgence climatique, nous allons favoriser de nouvelles infrastructures routières qui vont générer des émissions de gaz à effet de serre très conséquentes dans leur construction et surtout dans leur utilisation. Alors que faire ?

Eh bien, nous proposons une première mesure. Il s'agit d'interdire la rocade aux poids lourds aux heures de pointe. Nous allons le faire avec l'État. Certes, il faut mettre en œuvre les conditions de réussite de cette mesure. À ce titre, nous proposons de créer des parkings de transit en amont de la rocade afin que ces poids lourds puissent stationner pendant ce laps de temps, environ trois heures le matin et trois heures le soir. Bien sûr, les territoires limitrophes, avec qui nous votons aujourd'hui ce contrat de coopération métropolitaine, ne souhaitent pas nécessairement que l'on déplace nos externalités négatives sur leur territoire en créant de nouveaux parkings. C'est pourquoi un financement métropolitain spécial pourrait être dédié aux communes et aux collectivités qui accepteraient d'implanter ces équipements sur leur territoire, afin de mettre en place un véritable accord de territoire global entre ces communes limitrophes et nous-mêmes, sur le

thème du transport routier. Cette solution a le mérite d'être moins coûteuse en termes financiers avec un impact environnemental limité, contrairement au contournement autoroutier et ne créerait pas d'appel d'air pour les automobilistes et les poids lourds. Nous vous demandons d'envisager sérieusement cette proposition, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Un mot si vous le permettez pour compléter les propos de Clément ROSSIGNOL-PUECH. La proposition qu'il fait me paraît d'autant plus opportune et d'autant moins saugrenue qu'elle correspond parfaitement à ce que nous avons ici même voté, me semble-t-il, à l'unanimité lors d'une motion le 18 janvier 2013, dont je vous rappelle la conclusion. « *Le Conseil de Communauté demande à l'État d'intégrer la rocade bordelaise comme site pilote afin de dédier une voie aux circulations alternatives à la voiture solo, covoiturage ou transport collectif. Il demande également la mise en œuvre sans délai de mesures de régulation du trafic poids lourds de transit, réduction de la vitesse, interdiction de circulation aux heures de pointe et création de parkings de retenue* ». C'est exactement la proposition que vient de faire Clément ROSSIGNOL-PUECH. Elle avait été retenue, semble-t-il, à l'unanimité par notre Conseil de Communauté urbaine que nous avons connu à cette époque-là peut-être plus inspiré et donc je vous demande, bien entendu, de faire en sorte que cette motion puisse retrouver toute la vigueur qu'elle mérite.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Il y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers Collègues, deux remarques : une remarque générale et une, plus ponctuelle, sur la question du fret et du trafic autoroutier de la rocade.

Remarque générale : on constate tous que la question du périmètre du Sysdau est de plus en plus émergente. C'est un périmètre de plus en plus pertinent. Je pense que nous n'allons pas étendre la Métropole à l'ensemble des communes du Sysdau, mais pour énormément de problématiques - question de la mobilité, question du foncier, question de l'habitat, question des ressources en eau - on se rend compte que c'est à ce niveau là que cela se joue et il faut que nous allions plus loin dans les questions d'intégration.

Deuxième point sur le débat qui ressurgit effectivement depuis quelques semaines, quelques mois, nous avons eu l'occasion d'échanger là-dessus pour le 50^e anniversaire du Pont d'Aquitaine. C'est la question fret, trafic, grand contournement. Déjà je veux vous dire que je regrette l'absence d'échange avec le Préfet à l'occasion de la signature de la convention sur l'ADEME. Non pas pour entrer dans la polémique, mais sur beaucoup de sujets l'État est en première ligne et sur cette question de la mobilité sur la rocade, laissez-moi vous le dire, je trouve que l'État nous promène un peu. Nous avons donné notre accord - à l'époque je présidais La Cub - pour une mise à 2 x 3 voies de la rocade, s'il y avait une voie pour le covoiturage, s'il y avait des avancées sur les bandes d'arrêt d'urgence. Or, nous avons eu récemment une présentation par deux fonctionnaires de l'équipement pas totalement convaincante.

De même l'idée que Clément ROSSIGNOL-PUECH ressort sur des parkings figurait dans une convention que nous avons signée avec l'État. Donc, je pense que sur ces questions de mobilité, l'État doit être beaucoup plus allant. C'est bien de lancer des Assises de la

mobilité, j'y reviendrai plus tard, mais sur des questions très concrètes, il faut que l'État soit plus présent. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres demandes de paroles ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je vais être très bref pour dire que nous soutenons à 200 % la proposition faite par Clément ROSSIGNOL-PUECH et que nous avons, il y a plusieurs mois déjà, rendue publique. Donc, tout à fait d'accord avec cette proposition très concrète et très efficace à notre avis.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Mes chers Collègues, deux remarques sur cette question.

D'abord, il y a une réalité qu'il faut bien regarder en face, c'est que notre Agglomération est une des plus congestionnées de France. Je ne parle pas de la ville de Bordeaux, contrairement à ce qu'on dit parfois, il s'agit de l'Agglomération qui est classée troisième ou quatrième agglomération la plus congestionnée. D'où vient cette congestion ? Sans doute des circulations intra-métropolitaines, mais en grande partie de la pression qu'exerce sur notre agglomération le trafic de transit de poids-lourds qui vient du Nord de l'Europe en direction de la péninsule ibérique ou en sens inverse. Longtemps, on m'a soutenu que cela n'expliquait pas la congestion de la rocade. C'est totalement faux. Même si ce n'est que 10 à 20 % du trafic notamment sur la partie Est de la rocade, 10 à 20 % du trafic font évidemment la différence entre la congestion et la fluidité. Il faut absolument que nous traitions cette question de la congestion.

Mes deux remarques sont les suivantes. D'abord, je viens d'écrire au Président de la Région pour déplorer la lenteur avec laquelle la proposition que j'avais faite en 2014, à savoir la constitution d'un Syndicat mixte des transports se met en œuvre. Cela fait trois ans qu'on en parle, trois ans qu'il ne se passe rien. Le Président de Région veut faire un grand syndicat mixte des transports sur la Nouvelle Aquitaine. Cela ne me paraît pas une bonne idée parce qu'il est évident que la problématique des transports dans l'Agglomération limousine n'est pas la même que dans l'Agglomération bordelaise. Enfin, on verra comment on s'organise, mais il faut passer à l'acte. Il faut absolument que ce syndicat soit créé et que nous puissions travailler ensemble avec les différentes collectivités concernées sur l'articulation entre ferroviaire, routier, etc., l'ensemble des problématiques que nous connaissons.

Deuxième remarque, j'ai bien l'intention de continuer à poser le problème du grand contournement de Bordeaux parce que nous ne nous en tirerons pas autrement. Il n'y a aucune grande Agglomération de la même taille que la nôtre qui n'ait abordé cette question, que ce soit Lyon, plus importante ou d'autres encore. Il y a deux aspects dans ce grand contournement ou dans cette fluidification du transport. Premièrement, le ferroviaire. J'adhère totalement à ce qui a été dit sur le fret. Il faut évidemment développer le fret ferroviaire et le ferroutage. Nous sommes très en retard. Alain ROUSSET donne souvent des chiffres qui sont sans doute tout à fait vrais : près de 10 000 camions/jour à Bariatou, un pourcentage du trafic de marchandises à la frontière qui est ridiculement bas, si on le compare à d'autres grands axes de circulation en France ou en Europe. Je ne comprends pas pourquoi la SNCF est incapable de développer le fret ferroviaire et le ferroutage. J'ai posé cette question vingt-cinq fois à Monsieur PÉPY. Est-ce que ce sont des blocages d'organisation ? Est-ce que c'est un manque de volonté politique ? Je crois qu'il y a là un vrai problème et j'ai évoqué cette question devant Madame BORNE, la nouvelle Ministre des transports qui nous a reçus récemment, Monsieur ROUSSET, Monsieur MOUDENC et

Madame Carole DELGA sur ces questions. Il faut absolument relancer ce débat. J'avais, à un moment donné, demandé la réflexion sur un grand contournement ferroviaire de Bordeaux. J'en mesure bien la difficulté, le coût. Ce n'est peut-être pas la solution, mais, en tout cas, il faut vraiment passer à l'acte dans ce domaine. Une des propositions que nous avons faites est d'instituer une taxe sur les poids lourds comme elle existe dans un certain nombre de pays. Il faudra un jour ou l'autre sauter le pas.

Cela ne nous dispense pas d'une réflexion sur un grand contournement routier. J'entends bien le raisonnement de nos amis Les Verts qui disent que les infrastructures créent le trafic. On peut dire exactement le contraire et quoi que nous ferons, je pense que ce grand trafic se développera. C'est un sujet très difficile. J'ai moi-même enterré le grand contournement au moment du Grenelle de l'environnement. J'en suis assez responsable puisque j'avais repris l'idée de Monsieur MADRELLE et de Monsieur CHABAN-DELMAS sur le grand contournement. On avait lancé le dossier. On s'est planté. Et puis, il y a eu le Grenelle de l'environnement qui a changé un peu l'état d'esprit général. On ne fera pas l'économie de tout ceci. Je ne sais pas comment cela se passera et je souhaite bien que cette question soit intégrée dans nos réflexions sur le Bordeaux 2050-2030. Parlons-en. Mais considérer *a priori* qu'il n'y a pas de problème, qu'il faut se l'interdire serait une mauvaise attitude. J'ai proposé, je ne sais pas si c'est une bonne solution mais c'est au moins une proposition, de faire des barreaux routiers entre les autoroutes qui convergent vers Bordeaux. Aujourd'hui, quand on arrive du centre de l'Europe par l'A89 et qu'on veut aller sur la frontière espagnole, on passe par la rocade de Bordeaux. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de *shunter* ce trafic d'autoroute à autoroute. C'est compliqué. Il faut sans doute utiliser des routes départementales. Il y aura beaucoup de difficultés. Enfin, si on s'interdit toute recherche de solution, il est évident que l'on n'en trouvera pas. Voilà ce que je voulais dire.

Dernier point, j'aime bien la proposition de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH sauf qu'elle est déjà sur le tapis depuis longtemps. Monsieur le Préfet m'en a parlé à plusieurs reprises. Je lui ai donné un accord de principe. Oui, je suis favorable à ce que la circulation des poids lourds aux heures de pointe soit interdite sur la rocade à la condition de pouvoir implanter évidemment des parkings de retenue pour que les poids lourds puissent stationner en attendant la reprise du trafic. C'est à l'État et Vincent FELTESSE a raison, le trafic sur la rocade relève de la responsabilité de l'État, de prendre l'initiative et j'insisterai auprès du Préfet pour que nous progressions.

Un dernier point, le covoiturage ne marche pas. On fait des efforts. On lance des sites internet. On incite nos concitoyens à covoiturer, mais c'est encore marginal. Il ne faut pas désespérer. Il faut sans doute l'inciter. Il faut sans doute là aussi des parkings de covoiturage. On me signale une difficulté dans le covoiturage, c'est que souvent les gens qui arrivent le matin sont inquiets pour le retour le soir. Il faut les sécuriser sur le retour en covoiturage. Ne désespérons pas, mais n'en attendons pas non plus des miracles absolus, on n'est pas américain, on n'a pas envie de le devenir, ce n'est pas tout à fait dans nos gènes et dans notre culture.

Voilà quelques remarques sur ces questions, mais je souhaite vraiment que nous approfondissions cette réflexion sur les 10 ou 15 ans, 20 ans qui viennent : « Comment va-t-on se déplacer dans cette agglomération ? ». Je ne sais pas si elle aura un million d'habitants. Je ne sais pas si c'est le bon objectif. Vincent FELTESSE et moi, nous avons lancé cette idée de la Métropole millionnaire. Peut-être que ce n'est pas une bonne idée. Peut-être que l'objectif n'est pas de croître indéfiniment en termes démographiques, mais en tout cas, ce sont des problématiques qu'il va falloir aborder sérieusement et dans une perspective de moyen ou long terme.

Je pense que cela étant dit, personne ne s'opposera à cette délibération. Pas de votes contre ? Je vous remercie. Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Unanimité

Mme Andréa KISS : Affaire n°16 : Grand Port Maritime de Bordeaux – Soutien à la création d'un foyer des marins sur la zone portuaire de Bassens – Subvention d'investissement. Rapporteur Virginie CALMELS.

Mme CALMELS

(n°16) Grand port maritime de Bordeaux - Soutien à la création d'un foyer des marins sur la zone portuaire de Bassens - Subvention d'investissement - Convention - décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? **Monsieur FELTESSE**.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, je saisis cette délibération sur le Grand Port Maritime de Bordeaux pour essayer de remettre en perspective les questions de mobilité. Ce que je disais tout à l'heure dans mon propos, le Gouvernement a lancé la semaine dernière les Assises de la mobilité et, au premier trimestre 2018, il y aura un nouveau projet de loi sur la mobilité. Je pense qu'il est important que la Métropole bordelaise prenne position sur un certain nombre de dossiers concernant ce sujet. Déjà, je pense qu'il y a une fenêtre de tir pour obtenir la régionalisation du Grand Port Maritime de Bordeaux. Nous en avons parlé plusieurs fois, vous y êtes favorable, **Alain ROUSSET** y est favorable et même les services de l'État au niveau local y sont plutôt favorables. Premier point.

Deuxième point, sur la question du fret. Pourquoi la SNCF ne va-t-elle pas plus loin sur le fret ? Parce que ce n'est pas concurrentiel. C'est aussi simple que cela. Tant que le trafic poids lourds ne sera pas plus pénalisé, ce ne sera pas possible. Ce qui repose la question de l'écotaxe au niveau régional et je pense important que notre institution se positionne là-dessus.

J'ai encore trois ou quatre idées, mais je pense que ce serait bien si, lors d'un prochain Conseil métropolitain, nous avions une position de la Métropole bordelaise sur quelques dossiers concernant la mobilité qui nous tiennent à cœur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques là-dessus. **Monsieur CHAUSSET**.

M. Gérard CHAUSSET : Juste un point puisque dans cet ordre du jour la mobilité transcende et transcendera sûrement pas mal de sujets. Cette semaine, certains d'entre nous sommes allés à Paris et dans la région parisienne. Nous avons constaté – c'était la deuxième fois que j'y allais avec **Christophe DUPRAT** - la stratégie mise en œuvre à certains endroits de développer le transport par car, comme cela se fait à une autre

dimension, bien sûr, sur Madrid. Les dispositifs consistent à faire en sorte qu'une voie ou une bande d'arrêt soit réservée à certains endroits au transport par car.

Donc, si le covoiturage peine à se développer pour diverses raisons, je ne sais pas si culturellement le transport par car fait partie de notre culture ou de nos gènes, mais je pense qu'il y a là, en tout état de cause et dans le cadre d'un futur syndicat mixte, en tout cas, une partie de solution qui doit être développée. Assurément aujourd'hui, nous avons un réseau qui a progressé avec le TransGironde, mais qui n'est absolument pas au niveau de ce qu'il devrait être. Je pense que des lignes express en provenance notamment de Blaye, de Langon, d'un peu partout devraient être mises en place avec des retours tardifs et une tarification incitative. Dans le cadre d'un futur séminaire ou d'échanges, il faudrait absolument explorer cette solution à un grand niveau. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Pas d'autres remarques ? Sur le transport en car, je suis allé moi-même voir ce qui se passe là sur l'A10 du côté de Dourdan, entre Dourdan et la Gare de Massy Palaiseau. C'est très intéressant et c'est très certainement une réalisation qu'il faut intégrer dans nos propres projets. Nous participerons bien évidemment aux Assises de la mobilité en prenant des positions tout à fait claires sur un certain nombre de sujets. J'en évoque deux : régionalisation du Grand Port Maritime de Bordeaux. Je l'ai moi-même proposée en 2014 à l'époque, le Président de la Région n'était pas très enthousiaste. Si, aujourd'hui, il est partant, je m'en réjouis. Nos relations avec le Port ne sont pas mauvaises, mais elles ne sont pas faciles. Le dialogue que j'essaie de développer est lent et parfois un peu complexe. Nous sommes en train de préparer un nouveau contrat d'objectif entre le Port et la Métropole. Nous avons un contrat 2011-2014, mais avec un contenu assez modeste. Nos équipes opérationnelles sont en train de travailler sur ce sujet. Je confirme donc que je suis tout à fait favorable à sa régionalisation.

En ce qui concerne le fret ferroviaire, Monsieur FELTESSE nous dit qu'il n'est pas compétitif. Comment se fait-il qu'il le soit ailleurs, y compris en France ? Il l'est évidemment dans des pays comme la Suisse, l'Autriche ou l'Allemagne qui ont institué une taxe sur les poids lourds, mais il y a des secteurs en France où il est plus développé qu'il ne l'est sur la façade Atlantique, donc on a bien un problème spécifique.

Cela dit, lorsque nous avons rencontré Madame BORNE en compagnie du Président de la Région de la Nouvelle Aquitaine, du Président de la Région Occitanie et du Président de la Métropole toulousaine, il y a maintenant trois semaines ou un mois, nous lui avons fait des propositions dont certaines ne seront pas sympathiques à tous. La première de ces propositions, est de continuer à soutenir vigoureusement le projet de GPSO (grand projet ferroviaire du sud-ouest) en direction de Toulouse prioritairement et puis sans doute plus tard en direction de Dax. Nous avons manifesté notre soutien à ce projet quelles qu'en soient les difficultés. La difficulté majeure c'est le financement et nous avons fait trois propositions sur ce point. La première est de réorienter un peu la distribution, si je puis dire, de la TCIFE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), de la taxe sur la consommation des énergies, l'ancienne TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), au profit des régions et de ce projet. Deuxièmement, la création d'une taxe sur les bureaux en Occitanie et en Région Nouvelle Aquitaine comme cela existe en Île-de-France, si je me souviens bien. Et la troisième proposition, c'est une taxe poids lourds, une écotaxe. Madame BORNE nous a répondu qu'elle était prête à y réfléchir. Donc, la conclusion de notre réunion a été la création d'un groupe de travail qui permettra d'approfondir ces sujets. Je ne suis pas extrêmement optimiste parce que je pense que le Gouvernement a déjà fait sa religion et n'est pas disposé à soutenir de nouveaux projets de liaison à grande vitesse en opposant, à mon avis, de façon un peu caricaturale, les transports à grande vitesse et les transports du quotidien. Mais il y a un lien entre les deux. On sait bien que la réalisation de la ligne à grande vitesse dégage des sillons qui permettraient d'intensifier la circulation

des TER (train express régional), par exemple. Puis, parfois, la ligne à grande vitesse, c'est aussi les déplacements du quotidien. J'ai fait l'expérience à plusieurs reprises entre Lille et Paris : quand il y a une heure de transport, des gens de Lille vont travailler à Paris tous les jours et des gens de Paris vont à Lille tous les jours. Je pense qu'il ne faut pas systématiquement opposer les deux. Voilà où nous en sommes. C'est un vaste débat. Un débat prioritaire que nous allons avoir dans les mois et les années qui viennent.

Je pense qu'il n'y a pas d'oppositions à la délibération n°16 ? Pas d'abstentions non plus ?
Merci.

Unanimité

Mme Andréa KISS : Nous vous proposons une présentation conjointe de deux affaires, l'affaire n°18, Partenariat Bordeaux – Métropole / Urssaf Aquitaine et l'affaire n°22 sur la feuille de route économique – Le volet emploi – Orientations et propositions de mise en œuvre puisque l'affaire n 18 découle directement de l'affaire n° 22. Le rapporteur est Virginie CALMELS.

Mme CALMELS

(n°18) Partenariat Bordeaux Métropole / Urssaf Aquitaine - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°22) Feuille de route économique - Volet emploi - Orientations et propositions de mise en œuvre - adoption - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Monsieur Y.
DAVID**

Mme Virginie CALMELS présente les deux rapports.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui demande la parole sur ces deux délibérations ?
Monsieur RAYNAL et Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, puis Madame BOUTHEAU.

Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Merci Monsieur le Président. Mes chers Collègues, l'emploi est au cœur de l'ensemble de notre démarche économique. Nous le disons sans cesse et nous souhaitons le réaliser. Les premiers chiffres que vient de nous donner Virginie CALMELS montrent que nous sommes sur la bonne voie : fois 8 en trois ans effectivement en termes de création d'emplois, c'est tout à fait impressionnant et c'est tout à fait dans le bon sens.

On a beaucoup parlé de mobilité. Le jour où on pourra également travailler à l'endroit où on habite, on aura sans doute moins de problèmes à se déplacer. C'est une incise, mais qui est dictée par le contexte de nos délibérations précédentes.

Je soutiens parfaitement et totalement cette démarche, en particulier pour ce qui concerne les expérimentations de fédération de tous les services publics de l'emploi, de tout le

service public de l'emploi dans l'OIN (opération d'intérêt national) Euratlantique et les deux OIM (opération d'intérêt métropolitain). Je tiens également à dire qu'au niveau de l'OIM Bordeaux Inno Campus qui est cité, je souhaite qu'il n'y ait pas trop de retard. Dans la contribution à la création nette d'emplois à l'horizon 2030, les 100 000 emplois que nous ambitionnons de créer, les deux OIM sont à égalité dans leur participation à cet objectif puisque ce sont 10 000 emplois sur chacune des deux OIM qui sont projetés cet horizon-là. L'OIM Bordeaux Inno Campus est légèrement plus jeune que l'OIM Bordeaux Aéroport, mais je souhaite que très rapidement nous puissions proposer la même structuration expérimentale, la même structuration que celle qui est contenue dans la délibération et dans la convention annexée pour l'OIM Bordeaux Aéroport. Nous avons un Comité stratégique de l'OIM Bordeaux Inno campus le 12 octobre et je souhaite mettre ce point à l'ordre du jour pour que nous puissions accélérer dans ce domaine-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers Collègues, c'est également pour nous féliciter que l'emploi soit au cœur de l'action économique de Bordeaux Métropole sur des territoires en expérimentation. Nous avons bien noté que l'implication des communes sera essentielle ainsi que le rôle des maires dans le Comité de pilotage. Nous serons très attentifs à la place et au rôle des acteurs locaux dans ce dispositif. Nous avons bien compris que des acteurs vont chapeauter et copiloter la démarche, mais il y a des acteurs locaux qui sont très compétents, qui connaissent extrêmement bien le terrain et qui pourront avoir un rôle décisif de partenaires en codécision sur le territoire que je connais le mieux, le territoire Euratlantique. Je serai très attentif à cela. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Monsieur le Président, très rapidement. D'abord pour saluer le contenu de cette délibération, mais pour attirer aussi votre attention sur une inquiétude, c'est celle que les efforts se concentrent essentiellement et je n'espère pas exclusivement sur les grandes opérations d'intérêt national ou d'intérêt métropolitain. Il y a aussi un monde en dehors de ces grands mastodontes. Les autres communes ont aussi des objectifs en termes de créations d'emploi sur leur territoire. Je souhaiterais aussi que l'on essaie d'ouvrir peut-être en termes d'organisation une réflexion sur le rôle de nos Pôles territoriaux pour qu'il y ait une sorte d'immersion au plus près de nos petites zones d'activité, petites zones artisanales dont on parlera tout à l'heure.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame CALMELS le dira sans doute, mais je vous rappelle qu'on a lancé un appel à projets sur une vingtaine de sites qui sont beaucoup plus modestes que les grandes OIM. Il n'est pas question de tout concentrer sur ces trois territoires. Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Dans la suite des interventions qui ont déjà été faites, effectivement la concentration sur les grandes opérations pose la question de l'équilibre territorial. En ce qui concerne l'aéroport, c'est un territoire avec de nombreuses entreprises. Comme le dit Madame BOST, la question des autres territoires et la façon de les accompagner dans l'emploi et plus spécifiquement sur la Rive Droite sont importantes. Comme l'a dit le Maire de Pessac, Monsieur RAYNAL, cela pose aussi des questions de

mobilité. Il y a quand même un très grand déséquilibre entre l'emploi sur la Rive Droite et les personnes privées d'emploi sur la Rive Droite et une grosse concentration d'emplois qualifiés sur la Rive Gauche. Ce qui amène donc les personnes de la Rive Droite à devoir passer par la rocade pour trouver un emploi loin avec, quelquefois, une heure de trajet.

En ce qui concerne Euratlantique, c'est essentiellement du tertiaire qui sera concentré sur la Rive Gauche et sur le Belvédère Garonne-Eiffel donc sur Bordeaux. À la lecture du document concernant la ZAC (zone d'aménagement concerté) Garonne Eiffel OIN Rive Droite, nous constatons, comme d'ailleurs sur beaucoup de ZAC, que la surface des bureaux est réduite de 24 000 m², que pour les locaux d'activité c'est presque 10 000 m² en moins et les commerces moins 3 000m² pour être remplacés par des logements. Donc il y a aussi là typiquement, même dans une OIN, à l'intérieur, la question de la répartition entre les deux territoires.

Ensuite, la question des emplois peu qualifiés n'est quasiment jamais évoquée et il va falloir la soulever. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste un mot. Je rappelle que le Belvédère c'est Rive Droite et que l'OIN Bordeaux Euratlantique est à cheval sur la Rive Droite et sur la Rive Gauche.

Sur le secteur de Brazza, nous avons aussi des projets de développement importants, mais Madame BOST en parlera, des activités artisanales, et il y a le Port de Bassens qui est aussi un point évidemment très fort.

Yohan DAVID

M. Yohan DAVID : Merci Monsieur le Président. D'abord, juste avant mon intervention, je signale que je ne pourrai pas voter la délibération n° 22 étant Président de la Maison de l'emploi.

Je voudrais nous féliciter, mais surtout apporter une précision. Dans le Comité pilotage prévu, c'est l'ensemble des acteurs publics de l'emploi qui agissent sur l'intégralité du territoire au quotidien. L'accompagnement d'une entreprise que ce soit par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ou par Pôle emploi, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, fait partie de leurs activités, de leur financement et de leurs moyens. La proposition qui a été faite par Madame CALMELS, est bien d'en discuter avec les communes et les Maires en lien avec leurs outils locaux ou pas lorsqu'il n'y en a pas. Sur des territoires où justement l'installation d'entreprises importantes est déjà prévue, déjà votée, déjà annoncée, (on parle de plusieurs milliers d'emplois), l'idée est de coordonner afin de faire le lien avec les actions prioritaires des communes et notamment des publics privés d'emploi.

En ce qui concerne la partie EPA Euratlantique, trois communes sont concernées, Floirac, Bègles et Bordeaux et c'est bien de travailler avec l'ensemble des acteurs déjà présents sur ces trois communes en coordination, en efficacité, mais en lien aussi avec Pôle emploi. Je rappelle que cette délibération, en tout cas, sur l'OIN Euratlantique, a pour origine une demande du Préfet, du Directeur régional de Pôle emploi en lien avec Bordeaux Métropole. On en est maintenant à une mise en place opérationnelle expérimentale. Merci.

M le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres demandes ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Juste une question à Madame CALMELS, ce n'est pas une question piège parce que peut-être elle va être vite réglée. Vous parlez de tous les partenaires mais je n'ai jamais entendu parler des principaux techniciens de la question, c'est-à-dire les salariés eux-mêmes et leurs représentants. Ils sont dans cette approche de réflexion ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS va y répondre. Pas d'autres demandes d'intervention ? Madame la Vice-présidente.

Mme Virginie CALMELS : Je réponds à plusieurs remarques en même temps.

Comme vous l'avez bien compris, il s'agit d'une expérimentation et comme toute expérimentation, elle aura vocation à se généraliser en fonction des résultats et de l'expérience acquise. Donc l'OIM Inno Campus pourrait être la prochaine expérimentation en la matière. Et puis, plus généralement, rien n'empêche que la feuille de route économique qui vous a été présentée, continue à vivre sur les 28 communes. Quand *Invest in Bordeaux* se penche tout particulièrement sur la problématique du conjoint, c'est bien là aussi sur un périmètre de 28 communes. Là, on est en train de travailler dans cette coordination des acteurs de l'emploi, comme vient très bien de le résumer Yohan DAVID, et du coup on est obligé évidemment de recentrer notre action sur des expérimentations concrètes avec des protocoles définis avec ces intervenants.

Pour répondre aussi sur les autres territoires, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, on a juste et Madame BOST y participe, lancé cet AMI (appel à manifestation d'intérêt) AIRE (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre) qui concerne 11 sites sur la Métropole. C'est bien montrer la volonté de ne négliger aucun territoire, de ne pas s'adresser aux mêmes types d'acteurs économiques et de valoriser la créativité et l'innovation de tous ceux qui vont s'intéresser à ces appels à projets.

Enfin, pour répondre à Monsieur GUICHARD, nous n'oublions jamais les salariés. C'est essentiel. Vous avez raison de le rappeler et là encore, on peut vouloir promouvoir l'emploi sans le faire au détriment des salariés, mais bien avec eux et pour eux. Là, en l'occurrence, il s'agit de la confrontation des différents organismes d'emploi, Pôle emploi, Cap Emploi, la Maison de l'emploi, les quatre missions locales également, les 6 PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) de la Métropole et tous les services des emplois dans les communes. Donc, il s'agit plutôt de coordonner des actions effectuées par des associations ou des organismes qui, eux-mêmes, ont des salariés qui sont les principaux interlocuteurs pour définir la politique de l'emploi sur ce territoire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Peut-être faut-il réfléchir à la manière d'y associer les organisations syndicales ?

M. Vincent FELTESSE : Je pense que l'idée de Max GUICHARD c'était plutôt cela.

M. le Président Alain JUPPÉ : On peut regarder. J'avais bien compris Monsieur FELTESSE.

Mme Virginie CALMELS : Pourquoi pas ?

M. le Président Alain JUPPÉ : On va regarder ce point. Le débat est terminé. Monsieur DAVID, rapidement.

M. Yohan DAVID : Juste pour dire que dans la conception de certaines structures, notamment les Maisons de l'emploi, mais aussi à Technowest, les organisations syndicales sont membres des Conseils d'administration.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien sûr, il faut voir comment on peut les associer.

Bien. Sous ces réserves, pas d'oppositions à cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ? Merci. On continue.

**L'affaire n°18
Unanimité**

**L'affaire n°22
Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Monsieur DAVID**

Mme Andréa KISS : Affaire n° 21, Association French Tech Bordeaux – Avenants aux conventions 2016 et 2017. Je vous rappelle que vous avez les documents qui ont été mis sur table.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Je ne participerai pas au vote de cette délibération que je vais vous présenter.

Mme CALMELS
(n°21) Association French Tech Bordeaux - Avenants aux conventions 2016 et 2017 -
Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Quand on regarde les grands pôles de dynamisme économique de notre agglomération, on connaît le pôle aéronautique et spatial qui est majeur, le pôle touristique, le pôle santé. Il faudrait insister sur les performances de nos entreprises dans la filière numérique. Nous avons là un vivier d'entreprises de toutes tailles, certaines grandes et anciennes comme CDiscount, d'autres beaucoup plus récentes, qu'on appelle les *startups*. Vraiment, il faut absolument accompagner ce mouvement. Nous nous classons dans les grandes agglomérations françaises parmi les meilleures en matière de développement numérique. La Cité numérique qui va ouvrir à Bègles au mois d'avril a un grand succès. Elle est déjà quasiment pleine et elle sera un des phares de la filière

numérique au même titre que le Campus numérique qui s'est peu à peu constitué sur les Bassins à flot avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur. On sait que ce sont des secteurs où on est en pénurie de main-d'œuvre bien formée.

Qui demande la parole là-dessus ? Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes chers Collègues. Pour tout vous dire, Madame la Vice-présidente, il nous aura fallu relire plusieurs fois cette délibération pour bien comprendre ce qui nous était proposé. À l'heure où nombre d'associations sont mises au régime sec, au moment où, sous prétexte d'économies budgétaires, des milliers de travailleurs détenteurs de contrats aidés ont été remerciés en quelques jours, au moment où les quartiers Politiques de la ville voient leurs moyens spécifiques coupés, à ce moment-là donc, vous nous proposiez – j'ai changé un peu le temps du verbe - vous nous proposiez Madame, et vous avez changé cela entre temps, d'accorder une rallonge annuelle de 15 000 euros à une association d'entrepreneurs qui n'a pas réussi à tenir ses objectifs.

Après cela, la leçon nous sera faite sur la bonne gestion par les représentants notamment du patronat en particulier. C'est d'autant plus choquant qu'il s'agit d'une association au sujet de laquelle nous avons déjà débattu au mois de mai dernier. Nous vous avons déjà alors alertés sur les pratiques des entreprises de ce secteur du numérique qui prennent plus que des libertés avec le Code du travail. À l'époque, nous vous parlions de la déconnexion forcée dont ont été victimes des dizaines de coursiers à vélo durant le Marathon de Bordeaux. Cet été, les mêmes travailleurs voyaient leurs conditions de rémunération modifiées par un simple envoi de texto. Et c'est vrai, pourquoi les FOODORA et autres DELIVEROO se gêneraient-ils alors que les étudiants et les jeunes travailleurs de la Métropole sont si nombreux à avoir bien besoin de ce genre de boulot pour boucler leur fin de mois ? Pourquoi se gêneraient-ils quand 3 Présidents de la République successifs ont fait du Code du travail l'ennemi à abattre ? Pourquoi se gêneraient-ils puisque des collectivités réputées exemplaires financièrement accordent des rallonges budgétaires sans trop y regarder ?

Vous avez enfin trouvé un terrain d'entente avec Monsieur ROUSSET puisqu'il agit de la même manière que vous avec la subvention du Conseil régional à French Tech. Cette situation est proprement scandaleuse. Nous demandons donc le retrait de cette délibération et le maintien des conditions initiales de la convention entre French Tech et la Métropole. Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'aller au bout de la démarche de table ronde à laquelle vous avez donné votre accord en mai dernier réunissant syndicats, collectivités et acteurs du numérique afin de fixer des règles claires. Nous voterons donc contre cette délibération. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, il s'agit de délibérer et de voter une subvention qui est élevée, 195 000 euros, un montant qui est important sur un projet important, ambitieux de cette association, tellement ambitieux qu'elle n'a pas pu réaliser son plan d'action en 2016. Le rapport d'activité qui nous est remis aujourd'hui d'ailleurs en témoigne. Je pourrais, à ce sujet, m'étonner de la forme de ce rapport d'activité qui prend des critères d'évaluation qui ne semblent pas suffisants à mon sens, qui parle de Facebook ou d'impression Facebook, de *followers* ou de Twitter. On attendrait un peu plus d'un rapport d'activité au regard de notre participation financière. C'est plus pour une raison de forme que de fond puisque nous ne remettons absolument pas en question le bien-fondé de cette association et des objectifs qu'elle s'est donnés, que nous nous sommes donnés.

Nous ne pouvons pas appliquer autant de rigueurs et d'exigences à des associations auxquelles nous allons d'ailleurs attribuer tout à l'heure des subventions en diminution drastique, moins 5 %, alors qu'elles ont des activités et des actions indéniables. Et nous ne pouvons pas, à notre sens, voter une somme de 195 000 euros avec si peu d'éléments.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, chers Collègues, je peux comprendre quelques interrogations soulevées par les collègues qui viennent d'intervenir à propos de cette délibération, tout en reconnaissant tout le travail mis en place par French Tech, vous l'avez souligné Monsieur le Président, et que Bordeaux Métropole doit effectivement soutenir.

Je voudrais remercier la prise en compte des remarques faites lors de la Commission Finances et peut-être souligner la vigilance qu'il va falloir avoir pour l'avenir, ne serait-ce que sur le rapport d'activité. Ne pas avoir à le demander 150 fois pour réussir à l'obtenir et avoir un contenu un peu plus élevé qu'un niveau collège. Il est quand même assez bas. Je suis sûre qu'au mois de juin, la présentation du rapport d'activité a été quand même beaucoup plus importante que cela. Comme on a d'un côté un problème de forme et de l'autre un fonds très important à soutenir, je voudrais vous faire une proposition, Madame la Vice-présidente : est-ce qu'il serait tout simplement possible de faire entre la Commission économique et la Commission Finances une rencontre avec French Tech pour que l'on puisse mettre les choses à plat ? Tout cela étant dit, notre Groupe votera cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers Collègues, je voulais dire à Monsieur PADIE que je suis complètement d'accord avec son intervention sur certaines sociétés de la nouvelle économie, l'économie numérique, qui ont des pratiques tout à fait intolérables en termes de rapport à l'autre et de ressources humaines et de gestion des emplois.

Par contre, il ne faut pas mettre toutes les entreprises du numérique dans le même panier. Je connais bien les entreprises qui sont sur la Cité numérique, je les rencontre régulièrement, il y a là de nombreuses *startups*, qui ont une pratique et une gestion du personnel tout à fait correctes, voire même excellentes. Il faut trier, et celles qui ont des mauvaises pratiques évidemment les mettre à l'index et donc pousser pour qu'elles changent de pratiques. On peut en citer comme UBER, par exemple, mais, par contre, il existe des petites *startups* très vertueuses avec un état d'esprit excellent et avec un suivi du Code de travail scrupuleux en termes de déconnexion, de nombre d'heures travaillées, etc., de jours de congé. Celles-là, il faut les appuyer et les aider. C'est pour cela que je voterai pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Très rapidement. Monsieur PADIE, sur la bonne gestion de cette association, il me semble important de vous répondre parce que vous la mettez un peu en cause. Sachez que les comptes ont été certifiés par un Commissaire aux comptes,

que nous avons effectivement connu une difficulté avec l'ancien Directeur délégué de l'association, que c'est en train d'être résolu. En juin dernier, un nouveau Bureau a été constitué avec des entrepreneurs à la tête de cette association. C'est une volonté qui est saluée par la mission nationale et par Bercy d'avoir voulu une gouvernance entrepreneuriale pour porter un projet qui met en lumière des entrepreneurs et leur réussite sur le territoire. Bien évidemment notre vigilance est importante sur la bonne gestion même si nous ne sommes pas gestionnaires de cette association, mais nous en sommes financeurs. Je vous rappelle d'ailleurs que nous n'avons pas payé le reliquat de subvention l'année dernière en attente des fameux comptes que nous étions en droit d'exiger et en attente de leur validation par le Commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH vous a déjà répondu et j'irai exactement dans son sens sur les entreprises du numérique. Ne mettons pas toutes les entreprises dans le même sac. Vous avez souhaité effectivement que nous puissions avoir des échanges, vous l'aviez souligné dans cet hémicycle. J'ai reçu les représentants syndicaux d'anciens salariés de DELIVEROO pour avoir un échange sur leurs pratiques et la façon dont ils sont confrontés à ce statut d'indépendant qui ne fait pas d'eux du coup des travailleurs dans le droit commun. Malheureusement, comme on pouvait s'y attendre, vous le savez, ce n'est pas à Bordeaux que l'on peut résoudre une problématique qui relève du Code du travail et de la législation nationale. Mais on les a écoutés et surtout on a aussi pris en considération un certain nombre de leurs remarques dans une volonté de rapprocher les acteurs, soit les coursiers à vélo ou les restaurateurs pour avoir le meilleur service pour la Métropole bordelaise.

Vous soulignez que c'est un projet ambitieux et je vous rejoins. Je pense que celui qui juge de l'accomplissement ou pas des objectifs qui ont été assignés, c'est Bercy, en nous renouvelant le label et en nous indiquant que Bordeaux Métropole reste parmi les premières de France dans la performance de French Tech.

Enfin, Madame FERREIRA, vous proposez une rencontre conjointe de la Commission des Finances et la Commission Éco. J'y suis parfaitement favorable. Je crois que c'est une très bonne idée. On a de nouveaux entrepreneurs qui s'engagent, je rappelle qu'ils le font bénévolement, qui s'investissent pour le bien public et je suis sûre qu'ils seront ravis de venir exposer à ces deux Commissions leur travail, leur vision, la feuille de route pour l'année prochaine sachant que nous avons, même si le rapport peut vous paraître un peu scolaire ou un peu succinct, de bons résultats : l'augmentation de 48 % entre 2016 et 2017 des membres de l'association French Tech, les trois réseaux thématiques nationaux qui ont été créés ici au sein même de French Tech Bordeaux sur les Clean Tech, sur le transport intelligent et sur l'Health tech, tout ce qui touche à la santé, e-santé, retail, e-commerce connecté. Plus de 80 entreprises ont été mises en contact avec des délégations économiques étrangères qui ont été accueillies à Bordeaux. Des entreprises ont été accompagnées à l'international, notamment à l'occasion des missions French Tech Bordeaux sur 4 continents que ce soit à Las Vegas lors du CIS, à Québec, à Hong Kong, à Montréal également, à Shenzhen, à Abidjan. Et puis, 5 startups bordelaises ont été lauréates du programme national Pass French Tech qui est réservé aux entreprises en hyper croissance. On a quand même de très beaux résultats sur ce territoire. Je pense qu'il faut s'en féliciter. Il faut remercier les entrepreneurs qui acceptent de donner de leur temps et de leur énergie au développement de cette association, mais c'est clair que nous serons vigilants notamment sur la direction déléguée de cette association et sur cette structuration à l'avenir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Majorité

**Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

Ne prend pas part au vote: Madame CALMELS

M. Kévin SUBRENAT : Monsieur le Président, je vous propose de continuer l'ordre du jour, notamment la délibération n° 23 avec l'Opération d'intérêt National de Bordeaux Euratlantique présentée par Madame Virginie CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Monsieur le Président, mes chers Collègues, je ne participerai pas au vote non plus sur cette délibération étant donné que je suis Présidente de l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Mme CALMELS

(n°23) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Accord de la Métropole sur le principe de réalisation des équipements publics de compétence métropolitaine - Approbation d'un nouveau protocole-cadre pour la réalisation de la ZAC - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame MELLIER, Madame CASSOU-SCHOTTE.

Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Nous étions intervenus en portant un jugement assez sévère au moment de la présentation du dossier de création de cette ZAC début 2015. Ce jugement se basait notamment sur le choix fait de diviser par deux les surfaces dédiées à l'activité économique particulièrement liée au BTP (bâtiment et travaux publics) et à la logistique dans ce secteur. Nous maintenons cette critique forte. De même, nous gardons une inquiétude concernant les déchetteries. Le protocole n'est pas toujours précis sur les conditions de remplacement et de renforcement suite à la fermeture des sites des quais Deschamps et Paludate. Il s'agit d'un enjeu fort dans ce secteur en croissance qui doit, selon nous, trouver des réponses ambitieuses.

Pour le reste, nous notons des inflexions intéressantes du dossier notamment sur le logement puisque 35 % des constructions devront répondre à des critères sociaux. Un pourcentage qui pourrait être dépassé sur la partie bordelaise de la ZAC. Nous approuvons

cette orientation dans un contexte de tension forte sur les loyers et sur le logement. Ma collègue Odile BLEIN en parlera tout à l'heure.

Autre motif de satisfaction, les orientations esquissées sur la question de la logistique urbaine. S'appuyant sur des études en cours sur la logistique ferroviaire et fluviale, le protocole d'accord-cadre affirme l'intérêt du maintien d'une desserte par voie ferrée des projets urbains Niel et Brazza. C'est une orientation très importante qui doit être prise dans ces secteurs en fort développement pour lesquels il faut trouver la solution afin de sortir les camions de nos routes. Cela a fait l'objet précédemment d'un débat, mais là également, on peut trouver des solutions.

Pour compléter cet avis, et puisque le rapport s'inquiète du fait que les conditions économiques de développement de ces modes alternatifs à la route ne sont, je cite, *défendables qu'à long terme*, nous pouvons affirmer que c'est bien le travail et la puissance publique, et que cela se joue tout de suite tant les problèmes sanitaires causés par la pollution sont grands. Avec le même volontarisme qui anime les élus bordelais pour limiter la place de la voiture en ville, il faut donc aussi investir pour en sortir les camions. Nous voterons pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, il nous est demandé, au travers de cette délibération, d'approuver une actualisation du protocole-cadre tenant compte des évolutions du programme de la ZAC Garonne Eiffel ainsi que le principe de réalisation des équipements publics qui relèvent normalement de la compétence métropolitaine. Cette délibération est donc pour nous l'occasion de revenir sur deux sujets qui nous semblent capitaux dans ce type de projet : la programmation des équipements publics et la mixité fonctionnelle. Sur ce dernier point, nous n'y reviendrons pas, car il a déjà été évoqué auparavant lors du débat sur la feuille de route économique. L'enjeu d'un développement équilibré de nos territoires est fondamental dans la lutte contre la thrombose de notre agglomération. Les projets économiques ne doivent pas se concentrer sur les deux tiers de la grande polarité et laisser d'autres territoires sur le banc de touche.

Concernant les équipements publics, nous prévoyons à travers cette ZAC un programme de construction de 10 250 logements, soit une population totale estimée à 20 700 habitants. Nous sommes à l'échelle d'une ville nouvelle par l'implantation, sur ce secteur de la Rive Droite, d'une population quasi équivalente à celle d'Eysines ou de Lormont. De ce constat, la prévision d'équipements publics chiffre quasi exclusivement les équipements scolaires, trois groupes scolaires de 18 classes avec une réserve foncière pour un quatrième groupe si cela s'avérait nécessaire, un collège et l'extension du lycée Mauriac. Question : le lycée étant déjà saturé, cette dernière serait-elle suffisante ?

On nous annonce également une crèche sur Floirac sans autre information concernant le secteur de Bordeaux, mais *quid* des équipements publics sociaux fondamentaux pour prévenir, garantir une vie sociale apaisée et inclusive ?

Quid des espaces de vie sociale ? La délibération évoque quelques équipements sportifs. Seront-ils suffisants ? Mais rien sur une Maison de quartier ou un centre d'animation ou un centre social. Quand nous prévoyons les établissements scolaires au prorata d'une population, ne pourrions-nous pas prévoir ces structures incontournables pour le bien-être physique, moral et social de notre population de tous les âges et je dirais aussi le bien-être culturel ?

Quid des publics fragiles ou en insertion, foyers des jeunes travailleurs, résidence sociale ? Tandis qu'on s'apprête à construire une ville nouvelle, il ne serait pas aberrant d'intégrer dès aujourd'hui des structures répondant à des besoins déjà bien identifiés et qui ne finiront pas demain. Je pense à une Maison relais, à une résidence sociale même en diffus pour accompagner des parcours d'insertion autonome dans le logement.

Quid de la prise en charge de nos aînés et du vieillissement de notre population ? La délibération évoque le fait qu'une partie des logements sociaux pourrait être réalisée au travers de logements spécifiques type résidences seniors, résidences financées notamment en PLS (prêt locatif social) structure. Nous attirons votre attention sur les besoins énormes en termes de prise en charge du vieillissement dans notre agglomération comme ailleurs. Si une offre diversifiée est nécessaire, la marchandisation de ce secteur nous préoccupe. Les résidences services seniors, ce sont souvent des projets de ce type que l'on retrouve dans ces projets financiers en PLS, ne peuvent seules apporter une réponse à l'hébergement des personnes âgées. Nous avons besoin de résidences autonomie et de solutions de logement intermédiaire de taille et d'aménagement adapté, type béguinage, habitats participatifs à petite échelle, foyers logement, etc., qui répondent à la solvabilité d'une grande partie des seniors et des aînés. La *silver économie* ne doit pas nous faire oublier que la précarité augmente dans cette catégorie d'âge.

Cette remarque vaut aussi pour les personnes en situation de handicap. Sur un quartier « de 20 000 habitants », que prévoit-on en la matière pour tous ces publics qui, aujourd'hui, n'ont pas le choix faute de ressources suffisantes, de places disponibles en structure, d'habitats adaptés à une perte d'autonomie potentielle ou avérée. À la veille de la Semaine bleue qui, je vous le rappelle, démarre lundi prochain, je rappelle que l'adhésion de la Métropole au réseau francophone, « Ville amie des aînés », nous invite à penser nos nouveaux projets urbains autrement pour répondre aux enjeux du vieillissement dans la ville d'aujourd'hui et de demain.

Pour conclure, il nous semble qu'au regard de son ampleur, un tel projet urbain aurait mérité une délibération plus complète pour mieux appréhender la réalité de notre capacité collective à anticiper les besoins sociaux de la population à venir sur ce secteur et dans notre Métropole. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? **Madame CALMELS**.

Mme Virginie CALMELS : Ce que je reprends de vos observations, Madame, c'est qu'effectivement, vous n'avez pas le détail complet parce qu'en fait, il y a un Comité de pilotage qui s'est tenu d'ailleurs en mai dernier et qui était présidé par Alain JUPPÉ. Nous avons regardé en détail l'adéquation globale de l'offre nouvelle en équipements publics par rapport à la programmation pour la Petite Enfance, le scolaire, l'associatif, le culturel et comme vous l'avez fait, en faisant des projections sur le nombre d'habitants. C'est d'ailleurs à l'issue de cela qu'il a été démontré une nécessité urgente de programmer un collège sur la ZAC Garonne Eiffel. Le Conseil départemental a réagi très rapidement et a fait passer une délibération début septembre en ce sens. C'est vrai que quand on regarde les besoins en équipements scolaires, la conclusion était donc les trois groupes scolaires de 18 classes : un sur Bordeaux, un sur Floirac et un sur Bordeaux, mais secteur Souys, l'autre secteur Deschamps. On sait que la Métropole doit financer à hauteur de 80 % et 20 % par les communes concernées. C'est la convention-cadre qui a été arrêtée et on pourra se poser la question au-delà de 2025 d'un quatrième groupe scolaire. Nous vérifierons s'il s'avérera nécessaire ou pas. À ce stade, l'EPA s'engage à réserver en fait

l'assiette foncière pour un éventuel quatrième groupe scolaire sans pouvoir trancher cette question aujourd'hui.

S'agissant du reste des équipements, vous avez cité les crèches, les terrains de sport, les squares, ils relèvent de la stricte compétence des communes concernées et c'est vrai que la programmation précise n'est pas arrêtée aujourd'hui. Mais comme vous le savez, c'est un chantier en cours qui va encore se prolonger durant de longues années. Nous reviendrons régulièrement sur une mise à jour de ces différents équipements.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je note simplement que par rapport au dossier initial de création de la ZAC, la surface des équipements collectifs est passée de 56 000 m² à 69 000 c'est-à-dire une augmentation d'un quart. Après le travail très fin qui a été réalisé par l'EPA pour recenser les équipements nécessaires, il y a eu cette augmentation de surface. Comme l'a dit Madame CALMELS, nous aurons l'occasion d'être saisis à plusieurs reprises du développement de cette ZAC très importante.

Je voudrais rappeler qu'en termes d'emplois aussi, en dehors même de la ZAC sur le secteur Deschamps, un certain nombre d'initiatives se développent. Le Groupe FAYAT est en train en particulier de construire son siège social, ce qui représente non pas une création nette, mais un transfert d'emplois très important.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Madame CALMELS

Mme Andréa KISS : Jacques MANGON devant s'absenter, on avance un petit peu dans l'ordre du jour avec l'affaire n°58 qui concerne Bordeaux – Un immeuble 9, rue Renière – Cession à la Société anonyme d'économie mixte locale IN CITE. Le rapporteur est Jacques MANGON.

M. MANGON
(n°58) BORDEAUX - Immeuble sis 9, rue Renière - Cession à la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) IN CITE - Décision - Autorisation

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. C'est Monsieur COLOMBIER qui a demandé le dégroupement de cette délibération, je lui laisse donc la parole.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes chers Collègues, vous confirmez dans cette délibération que cet immeuble R+3 est d'une surface utile de 571 m². Il s'agit en fait de surface brute suite au relevé d'un mètreur. Je rappellerai que le Code de la construction et de l'habitation définit la surface utile comme étant égale à la surface habitable du logement à laquelle il faut ajouter la moitié de la surface des annexes du type cave, remises, etc.

L'évaluation des Domaines et des services fiscaux se base sur la superficie en effet de 380 m² et évalue ce bien à 247 000 euros hors taxes, soit un prix unitaire de 650 euros hors taxes le mètre carré.

Ma première observation est sur l'évaluation des Domaines. Je rappellerai, du reste, qu'InCité est exonérée de la TVA sur cette opération. La fourchette des prix d'une rénovation complète va de 1 000 à 2 000 euros le mètre carré. Si on additionne le prix d'acquisition à 650 euros le mètre carré, le montant des droits de cession, les frais de notaire, pour un montant de 296 000 et quelques euros et 2 000 euros de rénovation par mètre carré, cela nous fait un coût total de 2 705 euros le mètre carré. Que nous indiquent les différentes sources dont nous disposons sur les prix de vente de l'immobilier dans le quartier Saint-Paul, Saint-Éloi ? Que le prix moyen dans ce quartier où se situe l'immeuble est de 4 011 euros le mètre carré. Je rappellerai que nous sommes à 2700 euros. Cela fait une plus-value potentielle pour InCité d'un minimum de 1 300 euros le mètre carré sans compter les différentes aides dont cette société va bénéficier du fait du PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) ou du déficit foncier. Oui, oui, c'est du logement social, nous allons en parler, mais ceci, du reste, sur une hypothèse de prix de l'immobilier stable, ce qui est peu vraisemblable au regard de ce que l'on constate à Bordeaux depuis des années.

Ma deuxième observation est sur l'état du bien cédé que justifierait l'évaluation des Domaines. Cet immeuble a été acquis par préemption par la CUB en 1990 dans le cadre du projet de dégagement de l'impasse de la Fontaine-Bouquière. Force est de constater aujourd'hui que ce projet est abandonné. Pourquoi et depuis quand ? Si le prix d'acquisition à l'état initial n'a pas été précisé dans votre délibération, on peut supposer qu'il est inférieur au prix de cession, au regard du prix moyen du mètre carré en 1990. Ce qui est en revanche regrettable, c'est que ce bâtiment n'ait fait l'objet d'aucune mesure sérieuse d'entretien. Je me base sur l'observation du bâtiment lui-même et sur les témoignages d'habitants les plus proches. Ce qui explique qu'en 27 ans, il se soit dégradé de manière importante. Il en résulte une évaluation des Domaines très en-deçà du prix du marché. Le secrétariat du Conseil de Métropole m'a précisé que le 9 de la rue Renière fait partie de l'habitat dégradé ou indigne. Mais qui est propriétaire depuis 1990 si ce n'est Bordeaux Métropole à savoir à l'époque La Cub ? Comment expliquez-vous que ce bien ne soit cédé qu'aujourd'hui à InCité alors que cette SAEM (société anonyme d'économie mixte) intervient dans ce quartier depuis 2003 ? En réponse à cette question, on me précise que de longs contentieux opposaient la Métropole et les occupants de l'immeuble. La Métropole étant propriétaire, les occupants ne peuvent être que des locataires, ainsi notre collectivité territoriale ne serait pas arrivée en 27 ans à trouver un accord avec nos locataires. De plus, nous avons loué un bien dégradé ou indigne. Mais de qui se moque-t-on dans ce dossier ? N'y a-t-il pas ici un cas de négligence de gestion d'un bien public et un mépris pour le contribuable ? Je peux vous assurer que la puissance publique est bien moins permissive avec des particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs, comme quoi, selon que vous soyez puissants ou misérables... vous connaissez la suite.

Ma troisième observation brève : hélas, aucune précision n'est apportée aux élus dans la délibération. C'est assez regrettable. Cependant, suite à ma demande, le secrétariat du Conseil m'a apporté des compléments d'information, je l'en remercie du reste. Combien de logements ? 4 T2, un atelier, un local d'activité sont envisagés. Des parkings ou locaux techniques, vélos, etc. sont-ils possibles ? Pas de réponse. Les logements sont-ils destinés à être loués ou vendus ? Pas de réponse précise. À quelle catégorie de population ces logements sont-ils destinés ? Très sociaux, sociaux, intermédiaires, aucune réponse autre que logements sociaux publics. Quelles sont les autres aides publiques dont InCité va bénéficier sur cette opération ? Nous le savons. InCité est exemptée, je vous le disais, du paiement de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et l'ANRU (Agence nationale pour la

rénovation urbaine) prend en charge une partie du déficit foncier auquel il faut rajouter des aides à la pierre qualifiée d'exceptionnelles.

Pour conclure, je pense que pour ce type d'opération, un tel bien pourrait être vendu bien plus cher à un investisseur devant respecter un cahier des charges précis, notamment en matière de construction de logements sociaux. À défaut, une renégociation à la hausse du prix de vente à InCité me semble nécessaire pour préserver l'intérêt général et optimiser la bonne gestion de l'argent public.

La précision du secrétariat est explicite. Ce projet de délibération a principalement une finalité technique, à savoir un projet de mutation immobilière au profit de notre concessionnaire, à savoir InCité ; profit que j'estime au minimum de 1 300 euros le mètre carré au prix actuel du marché sur ce secteur. En l'état actuel de cette délibération, je voterai contre ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? **Monsieur MANGON**, vous avez des éléments de réponse ?

M. Jacques MANGON : Oui, quelques éléments de réponse. Tout d'abord, je dis à **Monsieur COLOMBIER** que finalement dans son exposé, il a fait en quelque sorte la preuve que l'outil InCité était absolument indispensable quand on voit la nécessité de rénover le centre ancien historique qui est souvent très dégradé, la complexité des procédures à mettre en œuvre et la nécessité d'amener un peu de mixité sociale ou de conforter la mixité sociale de ces quartiers. Effectivement, vous mettez en lumière le long délai qu'il y a eu et qui amène à ce que vous contestiez le prix, mais on ne peut pas reprocher à InCité d'avoir été dans une situation de prudence et d'avoir attendu le dénouement des procédures pour pouvoir acquérir ce bien au prix qui est estimé par les Domaines. Le prix estimé par les Domaines, c'est la référence d'achat de tous nos biens. Elle a été appliquée ici et je ne vois pas en quoi, on a dérogé à la finalité de l'outil. Peut-être que ma collègue **Élisabeth TOUTON** pourra compléter parce qu'elle connaît spécialement bien ce dossier-là, mais je ne vois pas là de raisons de remettre en cause la qualité du travail effectué par InCité qui s'avère être un outil totalement indispensable.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Madame TOUTON**.

Mme Élisabeth TOUTON : Oui, en complément pour répondre à **Monsieur COLOMBIER**. Effectivement, cet immeuble a fait l'objet de notification de travaux, il y a déjà plusieurs années et il était occupé sous gestion d'ailleurs d'AQUITANIS par des artistes en bail précaire. Ce qui explique la difficulté à reloger l'ensemble des occupants pour la Métropole. C'est typiquement le type d'opération dont nous avons besoin dans le centre ancien. Nous connaissons tous la tension sur le marché immobilier. Nous connaissons tous les difficultés à se loger pour un certain nombre de personnes dans le centre ancien ou à y demeurer. L'objectif de cette opération est de créer du logement social public, ce qui est un des objectifs généraux de l'opération confiée à InCité. Cet exemple montre bien que si on n'a pas des prix de foncier, comme vous l'avez dit, assez faibles, on n'arrive pas à créer du logement public dans ce secteur. Si on arrive, comme vous le dites, d'après vos calculs, à 2 700 euros le mètre carré après travaux, c'est le prix que peut mettre un bailleur pour créer du logement social. Ce n'est pas supérieur. Je pense qu'au contraire cette opération est tout à fait exemplaire. Elle maintiendra des artistes sur place. Elle permettra de créer du logement social et d'avoir un local d'activité, une mixité parfaite.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais saluer le travail que fait InCité dans le centre de Bordeaux. C'est un travail que je qualifie parfois de « dentelle ». Il s'agit de restructurer les bâtiments, de faire le curetage de cours pour faire passer de la lumière. C'est très compliqué, c'est très long. Parfois, il y a des propriétaires occupants pour qui il faut faire des notifications de travaux, et qui les font avec plus ou moins de bonne volonté. Bref, je ne vais pas m'attarder là-dessus. Le bilan d'InCité est positif. Il a été présenté, il y a peu de temps au Conseil de quartier de Bordeaux Sud, si je me souviens bien. Il n'y aurait d'ailleurs que des avantages à ce qu'il soit présenté ici en Commission pour voir tout ce travail de fourni qui est fait et qui est extrêmement positif, nous allons d'ailleurs continuer à l'étendre dans d'autres secteurs comme le Cours de l'Yser ou le Cours de la Somme.

Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, si vous le permettez, mes Chers Collègues, je voudrais dire un mot et je pense que vous serez d'accord, Monsieur le Président, pour alerter nos collègues sur la difficulté que rencontre le logement social aujourd'hui. Je sais que vous avez écrit à Monsieur le Premier Ministre et que nous sommes en accord là-dessus. Il faut absolument que tout le monde soit conscient de ce qu'entraînent les propositions, puisqu'elles ne sont pas encore définitivement actées, de cette baisse d'APL (aide personnalisée au logement) et de ces baisses notamment sur la Politique de la ville pour la construction de logements.

Je pense qu'il faut expliquer ce que cela va entraîner, cette baisse que tout le monde appelle « 5 euros ». En fait, ce n'est pas 5 euros. Il faut savoir que pour qu'une personne ait 5 euros d'APL, il faut que le montant du loyer et le montant des ressources bien sûr soient calculés. Cela signifie qu'il faudra que le bailleur social baisse sa quittance d'à peu près 60 euros. Je vais prendre le bailleur qui est l'OP (office public) HLM (habitat à loyer modéré) de la Métropole, AQUITANIS, qui tous les ans investit 116 milliards d'euros. Nous ne pourrons plus, avec cette baisse-là, investir qu'à hauteur à peu près - je dis tout cela à peu près puisque nous n'avons pas des chiffres définitifs - de 60 millions d'euros et je parle en constructions neuves. Je ne parle pas de la rénovation qui est très, très importante puisque le logement social est un logement pour tous. C'est 70 % de nos concitoyens qui peuvent en bénéficier et nous courrons à la catastrophe si nous ne pouvons pas non seulement construire, mais en plus rénover, donner des qualités d'habitat, les immeubles anciens, les restructurer pour que la quittance baisse au niveau des charges. C'est très, très important. Et puis ce que j'ai dû mal à comprendre, si vous le permettez aussi Monsieur le Président, c'est que, je dirais, « hélas », seuls les bailleurs sociaux sont touchés. La promotion privée ne va pas être touchée puisqu'elle est libre sur ses loyers alors que nous, les loyers, ce sont les services de l'État qui nous donnent un montant. Pour AQUITANIS, le montant moyen du loyer, la quittance, je dis bien « moyen » est de 380 euros. Je ne vois pas comment, même si beaucoup de personnes en ont besoin, nous allons pouvoir baisser les loyers. Il faut savoir que pour certaines personnes le loyer descend à 70 euros. Moi, je demande à tous de s'investir, de s'impliquer pour que le Gouvernement revienne sur ses positions. Pourquoi toucher simplement le logement social et pas la promotion privée, d'autant plus que par ricochet, et ceci, on n'en a pas conscience non plus, la promotion privée va être touchée puisque nous achetons beaucoup en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), un peu trop à mon goût, mais nous achetons en VEFA, c'est-à-dire que tous ces logements-là non plus ne seront plus construits. AQUITANIS, par exemple, qui construit en moyenne 750 logements par an sur la Métropole, c'est la convention qui nous lie, ne construira plus que 300 à 350 logements. Je vous laisse tout cela à méditer. Merci, Monsieur le Président, de m'avoir autorisé ces petites remarques.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Je voudrais relayer, non pas uniquement l'inquiétude de Madame DE FRANÇOIS, mais je crois notre inquiétude à tous qui est portée d'ailleurs collectivement. Lorsque nous avons eu les premières annonces sur ce dossier du logement et tout particulièrement du logement social, ce que nous avons appelé un « patchwork de mesures », toutes nous ont inquiétés par leur absence de vision globale et surtout pour la fragilisation des objectifs que nous avons toujours portés ici en Conseil métropolitain. L'objectif de mixité sociale : on voit bien immédiatement l'impact sur des territoires déjà fragilisés, c'est l'affectation immédiate des DALO (droit au logement opposable) systématiquement vers le logement social. Monsieur le Président, l'ensemble de la Conférence que vous avez rassemblée a exprimé immédiatement au Premier Ministre et aux Hautes Autorités de l'État notre inquiétude parce que toutes les politiques que nous avons portées ici à l'unanimité sur « Comment on se mobilise pour qu'une offre de logement puisse être suffisamment forte et abondante avec toute l'hétérogénéité des réponses à apporter » se trouvent ainsi fragilisées. Je rappellerai très rapidement que nous sommes, au titre du PLU, avec une fragilisation des aides à la pierre. On a d'ailleurs des décisions en Comité régional de l'habitat qui, dès cette semaine, vont sans doute diminuer ainsi le soutien de l'État sur les aides à la pierre dans les arbitrages de 2017. Mais on voit bien que toutes ces mesures visent à faire en sorte que cet objectif que nous avons, de 3 200 logements sociaux chaque année, sur une production globale au niveau de la Métropole de 7 200-7 300, risque d'être fortement remis en cause. Tous ceux qui sont rassemblés dans la Conférence HLM produisent du logement qui, massivement, répond au besoin, cela a été souligné par Madame DE FRANÇOIS, d'une très grande majorité de notre population. Lorsqu'on évoque le logement social, c'est 75 à 80 % des Français qui sont concernés par cette offre. Nous avons immédiatement alerté parce que diminuer ainsi, fragiliser les organismes HLM, faire en sorte qu'ils puisent sur leurs fonds propres pour pouvoir porter des politiques de réhabilitation d'un patrimoine qui en a besoin, de production de logements, c'est aujourd'hui tous les frapper. De ce que j'ai pu entendre, je n'y étais point, mais à Strasbourg au moment du Congrès, cela été quand même pour la première fois extrêmement tendu entre les différents organismes et ceux qui présentaient effectivement ces mesures.

Ce qu'il faut également souligner, c'est que ce qui est mis en avant en termes de réponse pour solutionner ce que je me suis permis de développer n'est pas à la dimension. Dire, « On recapitalisera, ainsi on donnera de l'oxygène aux organismes HLM par la vente de leur patrimoine », n'est pas à la dimension. Cela représente 1 % de ce qui peut être mis en avant. Travailler sur la dette peut être aussi un élément, mais ne me semble pas là non plus être à la dimension.

Je voudrais simplement mentionner que nous nous sommes immédiatement mobilisés à l'initiative d'ailleurs du Président, que nous avons fait passer message pour souligner combien ces mesures fragilisaient nos politiques métropolitaines sur ce dossier du logement social et que nous sommes, je le crois, très solidaires aujourd'hui de ce qui est ressenti par ceux qui jouent un rôle effectivement important dans cette production globale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, je vais me permettre d'élargir encore la question puisque le débat a été ouvert et que ce n'est pas n'importe quelle semaine. C'est la semaine où le nouveau Gouvernement a présenté son projet Loi de Finances pour 2018.

Vous aviez utilisé une expression forte avant l'été qui était de dire : « Si le Gouvernement confirme un certain nombre de ses intentions, ce sera un véritable tsunami pour la Métropole bordelaise ». Je pense que nous sommes au-delà du tsunami et quelque part, nous sommes au niveau de Fukushima, c'est-à-dire qu'il y a la somme d'un tremblement de terre, d'un tsunami et des conséquences en réaction. Parce qu'effectivement que s'est-il passé cet été ? La fameuse baisse des 5 euros avec l'impact en chaîne que viennent d'évoquer Béatrice DE FRANÇOIS et Jean TOUZEAU, un certain nombre de mesures très fortes également sur les territoires les plus fragiles, notamment les territoires de la Politique de la ville, avec un impact énorme en termes d'emplois aidés et nous sommes submergés aujourd'hui par les cris d'alarme des associations, un certain nombre d'annonces sur le budget mobilité notamment en zone métropolitaine. Quand on fait la somme de toutes ces annonces, il y a deux réactions à avoir. D'abord, une réaction de combat qui ne sera pas forcément évidente, je l'avais évoquée dans cette Assemblée même, du fait du profil des nouveaux Parlementaires et des nouveaux ministres. Nous sommes dans une situation très étonnante où au sein du Conseil métropolitain, nous n'avons pratiquement personne de cette sensibilité. Ce qui fait que les messages seront plus difficiles à faire porter.

Deuxièmement, des interrogations assez profondes à avoir sur les priorités pour les années à venir de notre Métropole. Faut-il continuer les grands investissements sachant que nous nous sommes remis fortement à niveau sur le tramway, les franchissements, les grandes salles de spectacle, les musées que ce soit la Cité du vin, la MECA (maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine), etc... Ou faut-il être plus près des préoccupations de nos habitantes et habitants ? On le voit sur la question des piscines, sur les questions d'équipements scolaires puisque nous sommes tous débordés. Et ce sujet, nous allons vraiment l'avoir de manière extrêmement importante, parfois brutale. J'ai pu prendre des positions radicales, mais je pense que c'est de notre responsabilité de nous poser ces questions dans les semaines et mois qui viennent.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. L'histoire politique est décidément amusante. Pendant toute une période, je défendais le Gouvernement en place. Pendant la période qui a suivi, c'est vous qui le faisiez. Aujourd'hui, il n'y a plus personne pour défendre le Gouvernement.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération sur cette opération d'InCité. Qui est contre à part Monsieur COLOMBIER ? Pas d'abstentions non plus ? Je vous remercie.

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

M. le Président Alain JUPPÉ : Comme l'a dit Jean TOUZEAU, après les annonces gouvernementales j'ai réuni très rapidement les bailleurs sociaux. Nous avons discuté avec eux. Je partage ce qui a été dit sur les conséquences peut-être non mesurées des décisions gouvernementales. On voit un peu le processus. C'est vrai qu'on dépense beaucoup, beaucoup d'argent pour la politique du logement au niveau national, plus d'une quarantaine de milliards avec des résultats qui ne sont pas extraordinaires, puisque nous avons encore 6 millions de mal-logés. Il n'est pas complètement absurde de s'interroger sur l'efficacité de cette politique.

Cela dit, on a commencé par dire « Baisse de l'APL, 5 euros ». On s'est rendu compte des conséquences fâcheuses pour un grand nombre de personnes pour qui, 5 euros cela compte, et donc on a dit : « On va baisser les loyers pour compenser ». Baisser les loyers

dans le secteur privé, c'est du vœu pieux. Si les propriétaires privés ne veulent pas baisser les loyers, sauf à revenir en 1948, on n'a pas beaucoup de possibilités de le faire. Et donc c'est retombé sur le secteur public, c'est-à-dire sur les bailleurs sociaux à qui on demande en effet des baisses de loyer de 50 à 60 euros au motif qu'ils auraient une trésorerie prospère.

Enfin, quand les organismes, les bailleurs sociaux ont des résultats positifs, ils ne les distribuent pas à leurs actionnaires ! Ils les mettent en réserve pour investir. Soit dans l'entretien des bâtiments existants. On l'a vu ici sur notre agglomération. J'étais hier soir au Conseil de quartier du Grand Parc. Ce qui a été fait par AQUITANIS au Grand Parc est quand même important. Je crois que c'est 60 000 euros par logement qui ont été investis pour améliorer les performances thermiques, etc. Soit ils financent en partie des programmes de construction neuve concurremment avec les emprunts que nous garantissons. Et nous sommes aussi concernés de ce point de vue.

Je pense que cette décision va compromettre la capacité d'investissement des bailleurs sociaux. C'est la raison pour laquelle j'ai envoyé une lettre au Premier Ministre pour lui faire part non seulement de nos inquiétudes, mais même de notre désapprobation devant ces mesures. Est-ce que tout ceci aboutira à des résultats positifs ? On va voir, mais je crois qu'il y a une assez large mobilisation un petit peu partout des collectivités, des bailleurs sociaux pour expliquer les conséquences tout à fait néfastes de ces décisions. Espérons que nous serons entendus.

Sur l'élargissement de Monsieur FELTESSE, si je veux provoquer une réflexion entre nous sur le pacte financier et fiscal entre la Métropole et nos communes, c'est précisément pour nous interroger sur les conséquences des mesures budgétaires dont nous serons l'objet. On va en parler d'ici le mois de novembre. Je souhaite attendre le mois de novembre pour voir comment la Loi de Finances sera adoptée au moins en première lecture.

Nous continuons, si vous le voulez bien, l'ordre du jour. Madame la Secrétaire de séance.

Oui, Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Juste un petit clin d'œil. Quand vous avez parlé du secteur associatif, vous avez dit que, lui, au contraire du secteur privé, ne redistribuait pas ses dividendes aux actionnaires. J'avais envie de vous dire : « Sors de ce corps, Max GUICHARD ! ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Une précision pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, mon Cher Max : je reste absolument convaincu que l'économie de marché et la libre entreprise sont le bon système pour créer de la richesse.

Madame la Secrétaire de séance.

Mme Andréa KISS : Affaire n° 66 : Convention bipartite pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux. Rapporteur Jacques MANGON.

M. MANGON

(n°66) Convention bipartite pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux - Convention - Décision – Autorisation

M. Jacques MANGON présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui veut s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Très brièvement, Monsieur le Président, cette délibération résulte directement, bien sûr, de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république). Comme le précisent plusieurs dispositions de Code de l'urbanisme, le plan de sauvegarde et de mise en valeur est élaboré conjointement par l'État et l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de documents en tenant lieu à savoir la Métropole. Ainsi, les Bordelaises et les Bordelais n'auront plus voix au chapitre du fait que leurs élus municipaux ne pourront plus débattre du site patrimonial remarquable de leur propre ville, créé il y a 50 ans cette année. C'est une bien triste manière de célébrer du reste ce cinquantenaire. Vous comprendrez, mes Chers Collègues, que défenseur convaincu de notre patrimoine culturel et architectural, je suis opposé à l'actuelle organisation territoriale qui dépouille chaque jour un peu plus les communes de leurs prérogatives, aussi, je voterai contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dont acte. Pas d'autres oppositions ? Pas d'abstentions sur cette délibération ?

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

M. Jacques MANGON : Juste une précision Monsieur le Président. Ce que dit Monsieur COLOMBIER est faux puisque les élus bordelais participeront aux Commissions de surveillance, Madame TOUTON notamment, Monsieur DUCHÈNE, Madame DESSERTINE, et tous les autres élus qui sont prévus.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne l'ai pas relevé et même si parfois votre subordination aux décisions souveraines de l'ABF (architecte des bâtiments de France) me donne de l'urticaire, je reconnais que l'État a aussi son rôle à jouer dans la préservation du patrimoine. Il doit avoir un rôle positif.

Nous continuons donc.

Mme Andréa KISS : Nous vous proposons d'étudier conjointement les deux délibérations, n°28 et n°29. La n°28 étant le plan d'actions en faveur du développement de l'artisanat 2017-2020 et l'affaire n°29, la convention-cadre 2017-2020 et la convention de partenariat 2017 entre la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale et Bordeaux Métropole. Subvention de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'action 2017 en faveur de l'artisanat. Le rapporteur est Christine BOST.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BOST.

Mme BOST
(n°28) Plan d'actions en faveur du développement de l'artisanat 2017-2020 - Décision - Approbation

Mme BOST

(n°29) Convention-cadre 2017/2020 et Convention de partenariat 2017, entre la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale - section Gironde et Bordeaux Métropole - Subvention de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'action 2017 en faveur de l'artisanat - Approbations - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST présente les rapports.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci beaucoup Madame la Vice-présidente. Nous observons tous que l'artisanat est potentiellement créateur de nombreux emplois. Il y a une demande sur notre agglomération et donc il faut la faciliter. Toutes les mesures qui viennent d'être présentées iront dans ce sens.

Monsieur COLOMBIER avait demandé le dégroupement de cette affaire. Vous avez la parole.

M. Jacques COLOMBIER : Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je serais peut-être obligé, pardon, de partir pendant votre exposé, pour rejoindre le Camp de Souge qui n'est pas tout près. N'y voyez pas de manque de courtoisie.

M. Jacques COLOMBIER : Je vous y autorise tout à fait, je le comprends.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je suis d'autant plus courtois avec vous que je combats vigoureusement vos idées, vous le savez bien.

M. Jacques COLOMBIER : Oui. Pourquoi vous sentez-vous toujours obligé de ce genre de petite pique. C'est assez irrationnel.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est très rationnel.

M. Jacques COLOMBIER : La courtoisie, même en politique, vous savez, cela existe. Mais enfin bon, ce n'est pas grave.

Parlons plutôt de l'artisanat, c'est plus important que vos réflexions. Mon intervention portera donc sur les deux délibérations 28 et 29. Je veux ici vous faire part de quelques remarques.

Tout d'abord, mes réserves sur le choix, vous le citez dans ce dossier, de l'explosion démographique à l'horizon 2020-2030, à savoir plus de 300 000 habitants. L'accroissement à marche forcée de la démographie entraîne déjà dans la Métropole les mêmes effets que ceux que l'on a déjà observés dans d'autres agglomérations françaises, je me permets de vous les rappeler :

- l'inflation des prix de l'immobilier,
- la bétonisation à outrance,
- la pollution,
- l'insécurité,
- l'exode des classes populaires et moyennes vers les banlieues,
- la saturation des axes routiers ou transport en commun,
- la surexploitation de ressources naturelles locales,
- l'appauvrissement surtout des territoires ruraux.

Toutefois, j'approuve, bien sûr, votre volonté de développer une activité commerciale et artisanale de proximité en favorisant, nous l'espérons, la création de 25 à 30 000 emplois.

Autre remarque : vous constatez que l'artisanat est un secteur dynamique, mais qui vieillit. C'est encore plus inquiétant en périphérie et dans nos territoires oubliés par la République, à savoir les zones rurales. Il me semble important en tant que Conseiller métropolitain, mais aussi Conseiller régional, de relayer l'information citée par SUD-OUEST au mois de septembre. Il reste en Gironde 150 offres d'apprentissage non pourvues dans le BTP et près de 4 000 en France. Pourquoi ? En réalité, c'est la voie professionnelle dans son ensemble qui n'est pas suffisamment valorisée dans notre pays, notamment par les professeurs au collège et je cite un patron de CFA (centres de formation d'apprentis) qui réfute l'idée que ce soit une voie de garage, bien entendu. Voilà le résultat, mes Chers Collègues, de 45 ans de pédagogisme auquel ont participé, du reste, la plupart de vos familles politiques quand elles ont été au pouvoir. La transmission de nos entreprises artisanales et commerciales est, en effet, un vrai problème, celle des savoirs l'est tout autant. Heureusement les premières décisions de l'actuel Ministre de l'Éducation nationale semblent aller dans le bon sens.

Je précise enfin que l'inflation des prix de l'immobilier et les difficultés de déplacement et de stationnement, en particulier, en centre-ville, ne facilitent pas le travail de nos artisans. J'en ai eu souvent de multiples témoignages, artisans en particulier du BTP. En effet, rares sont les maçons ou les couvreurs qui peuvent venir travailler à vélo. Aussi, il me semble opportun d'inclure dans vos projets davantage d'aménagement urbain de stationnement et de circulation, les contraintes de nos entrepreneurs. Ces remarques étant faites et étant favorable à ces deux délibérations, je vote, bien entendu, le plan d'actions et sa subvention annuelle. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Pas d'autres remarques sur ces deux dossiers ? Tout le monde est d'accord, je pense. Très bien. Madame KISS, passons à la suite.

L'affaire n°28
Unanimité

L'affaire n°29
Unanimité

Mme Andréa KISS : La délibération n°41 étant regroupée, on passe à la délibération 47 sur la dotation de solidarité métropolitaine 2017. Le rapporteur est Patrick BOBET.

Départ de M. le Président Alain JUPPÉ 12 heures 40 – Présidence assurée par M. Alain CAZABONNE

M. BOBET

(n°47) Dotation de solidarité métropolitaine 2017 - Ajustement 2017 - Décision - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain CAZABONNE : Qui souhaite prendre la parole ? **M. PUJOL**.

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, mes chers Collègues, j'ai demandé le dégroupement de cette délibération pour attirer une nouvelle fois votre attention sur les conséquences des lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropole) et NOTRe ainsi que celles liées à l'utilisation d'un critère de détermination de la richesse des communes, le potentiel financier. Issu du potentiel fiscal, il ne permet pas dans les faits d'approcher l'objectif qui lui est donné. Je le dénonce et l'ai démontré, depuis de nombreuses années, et ce ne sont pas les différentes modifications dans son mode de calcul qui ont amélioré sa pertinence, bien au contraire.

Je ne vais pas revenir sur les détails de la méthode de calcul, mais force est de constater que la modification des attributions de compensation issues de la Loi MAPTAM et de ce qu'elle implique, la mutualisation, aboutit à des résultats surprenants, pour ne pas dire extravagants. Ce critère de potentiel financier est un des éléments de la détermination de la dotation de solidarité métropolitaine. J'avais, à l'époque de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal, alerté sur les différentes composantes qui permettent de déterminer cette dotation de solidarité, annonçant que l'écart avec la réalité des situations territoriales allait croître et aboutir à la baisse de la solidarité. La délibération d'aujourd'hui en est une preuve, s'il en fallait une. Les communes qui perçoivent une dotation de solidarité métropolitaine en baisse, donc, normalement qualifiées de plus riches, sont en fait celles qui ont refusé, plus ou moins ouvertement, de mutualiser leurs services. Je vous assure pourtant que leur richesse n'est en rien augmentée, bien au contraire. Les communes qui vont bénéficier d'un abondement conséquent de leur DSM sont celles qui sont rentrées dans le rang de la Loi MAPTAM et donc qui sont devenues, à en croire les calculs effectués, bien plus pauvres qu'avant. Ce sont, entre autres, Bordeaux, Mérignac et Pessac qui bénéficient donc le plus de la solidarité métropolitaine. On est donc en train de nous démontrer que plus on mutualise, plus on devient pauvre. Dans les faits, on voit là la volonté manifeste de faire plier les récalcitrants, ceux qui ont jugé et qui persistent à dire que la proximité avec le territoire est indispensable et qui peuvent montrer que globalement aucune autre économie réelle n'a été réalisée par la mutualisation des services.

Vous nous aviez dit, Monsieur le Président, ainsi que d'autres personnes qui s'étaient jointes à vous, que les communes avaient libre choix et que, contrairement à ce que j'affirmais, il n'y aurait aucune sanction, ni pénalité pour les communes qui ne mutualisaient pas. Le contraire est en train de se produire, mais les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Une fois encore, le temps m'a donné raison et je pense pouvoir affirmer que d'autres propositions que vous serez amené à faire à ce Conseil iront dans le même sens et nous en re-débattons à ce moment-là.

En fait, je crois que nous n'avons pas la même définition du mot solidarité. Ce n'est pas sous la contrainte et à coup de sanctions que l'on fait adhérer les gens. Ces méthodes pourtant de plus en plus utilisées par nos gouvernants sous le masque de vertus affichées ne peuvent que susciter ou amplifier mécontentements, rejets voire révoltes. Je voterai contre cette délibération qui n'a plus de solidarité que le nom.

M. le Président Alain CAZABONNE : Qui d'autre souhaite intervenir ? Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Simplement pour vous indiquer que je m'abstiendrai sur les deux délibérations de votre délégation, mon cher Collègue, désolé.

M. le Président Alain CAZABONNE : Bien. Plus d'autres intervenants ? Je voulais juste dire un petit mot à titre personnel. C'est gênant parce que je suis Président de séance... mais je tiens quand même à m'exprimer sur un sujet de cette nature. Je suis assez d'accord avec Patrick PUJOL dans la défense de la proximité et vous m'avez entendu ici plusieurs fois le dire. J'étais assez hostile aux lois qui finalement supprimaient une partie de leurs responsabilités aux communes pour transférer soit des compétences, soit des responsabilités nouvelles à la Métropole.

Ceci étant, la punition, comme l'appelle Patrick PUJOL, je ne vais pas voter contre, je le savais, donc je l'accepte. Sur la richesse des villes qui ont mutualisé ou pas, compte tenu du fait qu'il nous a été expliqué que la mutualisation, au début, allait coûter un peu plus cher aux villes qui mutualisaient, mais que grâce à la prise en charge de la dynamique des charges dans le futur, tout cela pourrait s'inverser, j'espère que dans le futur, Patrick PUJOL et moi, puisqu'à tous les deux, finalement, on compense ce que Bordeaux, Mérignac et Pessac vont gagner, on retrouvera une espèce de rééquilibrage.

Pour le reste, la mutualisation des services, on en a souvent parlé et je l'ai dit ici : je n'y suis pas hostile par principe, mais je tenais absolument à garder la réactivité et la proximité. Pour ce qui va arriver dans le futur, je le confirme, sûrement que je serai amené à mutualiser des services, notamment l'informatique, il faut commencer par cela c'est bien ce qu'on m'a expliqué, mais pour le reste, je dois avouer que pour l'instant, même si cela s'est amélioré en réactivité, la proximité, on ne la remplacera jamais par ce que font les communes.

Comme je n'ai pas le même tempérament que Patrick PUJOL, je ne vais pas voter contre, mais je vais m'abstenir.

Oui Monsieur le Vice-président, Maire de Pessac.

M. Franck RAYNAL : Juste un mot, Monsieur le Président et cher Patrick. On a déjà eu cette discussion. Les sommes en question sont quand même assez faibles, d'une part. Il ne faut pas simplement critiquer les principes, il y a aussi des critères. On ne peut pas critiquer les critères lorsqu'on en est victime et s'en féliciter lorsqu'on en est bénéficiaire. Il se trouve que là Pessac, je parle en tant que Maire de Pessac, est gagnante. Ce n'est pas toujours le cas, cela fait partie de la règle du jeu. La mutualisation a rebattu un peu les cartes et c'est vrai qu'il y a des dispositifs différents. On a pu le voir hier en Bureau. On a discuté notamment du nettoyage autour des bornes enterrées, autour des bornes à verre et les différences qu'il pouvait y avoir entre les communes selon qu'elles ont mutualisé ou non. La discussion porte effectivement sur le fait qu'il doit y avoir la même prise en considération de toutes les communes sur les compétences désormais communes, systématiquement partagées. Après, il y a des compétences qui ne le sont pas totalement en raison du choix de certaines communes de rester en retrait de la mutualisation. Cela fait partie des conséquences, je dirais. Ce n'est pas punitif.

M. le Président Alain CAZABONNE : Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Je crois que Franck RAYNAL m'a aidé à apporter ma réponse, c'est un peu ce que j'allais dire à Patrick PUJOL. Je voudrais vous rappeler tout de même l'histoire de la DSM. Nous avons décidé de la remanier parce que cela nous était demandé dans le cadre de la Politique de la ville. C'était une obligation à ce moment-là. Nous avons tenu un Comité de pilotage durant toute l'année 2015, de mémoire 5 ou 6 réunions. Nous avons pu présenter aux Bureaux du mois de juin et du mois d'octobre 2015, les tenants et aboutissants de notre proposition. Nous avons l'obligation de par la loi - on n'a rien inventé en l'occurrence - de prendre en compte au moins deux critères, l'un qui était la démographie donc la population d'une ville et l'autre qui était le potentiel fiscal ou le potentiel financier ; et de les prendre de manière au minimum majoritaire. On a un peu biaisé puisqu'on s'est arrêté à 50 %. En plus, on a pris le potentiel financier qui est 20 %. On aurait pu faire 30-20, on a fait 20-30 de manière à ne pas trop pénaliser ceux qui allaient perdre inévitablement à l'arrivée. Je ne vois pas comment on peut faire beaucoup plus que cela. Alors c'est vrai qu'à l'arrivée, avec l'attribution de compensation que les villes paient à la Métropole, elles s'appauvrissent d'une certaine manière dans leur potentiel financier, c'est évident, et en retour de bâton, mais dans le bon sens pour elles, cela correspond à une élévation de la DSM et bien évidemment à une perte relative pour les autres.

Je vous rappelle toutefois que nous avons fait cette sortie en sifflet à 2,5 %. C'est la raison pour laquelle la Ville de Talence ne perd que 2,5 %. Cela correspond quand même à 50 000 euros, ce n'est pas rien effectivement. D'autres villes comme Villenave-d'Ornon et Saint-Médard perdent 1,7 %. Celles qui gagnent sont celles qui ont mutualisé, bien sûr. Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bouscat, Bruges, toutes ces villes gagnent 0,6 %. Il n'y a pas de vraie punition. Il n'y a pas de vrais gagnants. Il y a l'application d'un règlement que nous avons tous validé, qui nous a été quasiment imposé par la loi. Je voudrais conclure sur une note plus optimiste peut-être pour ceux qui croient perdre aujourd'hui. Je vous rappelle que le Président nous a redit encore hier en Bureau et ce matin qu'il souhaite monter une grande conférence de tous les Maires et de leurs Adjoints aux Finances pour voir comment rebattre ce pacte fiscal et financier entre la Métropole et les communes. Soyons optimistes malgré tout pour l'avenir.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci Monsieur BOBET.

En résumé, à part une abstention et un vote contre... Ah, abstention. Vote contre ? Une, deux, trois. Parfait, merci.

Majorité
Abstention : Monsieur CAZABONNE,
Monsieur COLOMBIER;

Contre : Monsieur PUJOL, Madame
LEMAIRE, Monsieur POIGNONEC

Madame la Secrétaire de séance.

Mme Andréa KISS : Affaire n°78 : bilan 2016 relatif aux accidents corporels de la circulation sur le territoire de Bordeaux Métropole, rapporté par Patrick PUJOL.

M. PUJOL

(n°78) Bilan 2016 relatif aux accidents corporels de la circulation sur le territoire de Bordeaux Métropole - Adoption

M. Patrick PUJOL présente le rapport.

M. le Président Alain CAZABONNE : Qui souhaite intervenir ? Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes chers Collègues, cette délibération porte sur un triste bilan pour notre agglomération : 19 morts de plus qu'en 2015 suite à un accident de la circulation, soit au total 32 décès. Ce chiffre est le plus élevé des 10 dernières années. Sur les 19 morts supplémentaires, 12 l'ont été hors voie rapide, ce qui tend à prouver, d'après moi, que la vitesse pure n'est donc pas une cause principale. Je préfère parler de vitesse inadaptée aux circonstances.

Sur les 32 décès, 10 circulaient dans des véhicules motorisés, plus précisément des voitures utilitaires légères dont 5 sur la rocade. Le rapport n'aborde aucunement le stress comme étant un facteur aggravant du risque d'accident. Or, les usagers motorisés sont de plus en plus victimes des embouteillages sur les territoires de la Métropole.

Vous indiquez que parmi les faits particuliers à souligner, il y a celui de la baisse atypique du nombre de blessés graves sans qu'aucun phénomène ne puisse l'expliquer. Je remarque que la proportion de personnes de plus de 65 ans dans les décès cette année est très importante, à savoir, 10 tués puisqu'elle constitue 31 % des personnes décédées. Un choc violent a sans doute, et vraisemblablement, plus de conséquences sur une personne plus fragile qu'il s'agisse d'enfants ou de personnes d'un certain âge. Par croisement des statistiques avec les données issues des enquêtes ménages, déplacement, vous déduisez, je vous cite, « *la probabilité d'accidents mortels en fonction de la distance parcourue par mode de déplacement, ainsi pour des déplacements urbains sur Bordeaux Métropole, se déplacer sur un kilomètre à vélo ne serait pas plus dangereux que de faire la même distance à pied* ». Je ne peux que vous croire vu qu'une proportion importante de cyclistes roule sur les trottoirs, même lorsqu'une piste cyclable est à proximité immédiate, j'en ai eu la preuve, ceci au détriment de la sérénité et de la sécurité des piétons. Je constate que le nombre de cyclistes tués, à savoir 3, est en nette augmentation. Il est donc important que les personnes les plus vulnérables soient également les plus prudentes et le comportement de certains usagers au prétexte qu'ils utilisent un moyen de transport dit « citoyen » est assez peu respectueux d'autrui. L'association VéloCité, inquiète du reste du phénomène, a régulièrement rappelé dans SUD-OUEST les différentes règles du Code de la route. Je voterai de toute façon, bien entendu, pour les explications de ce bilan. Je vous remercie.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Patrick PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Monsieur COLOMBIER a fait un résumé du rapport, et je n'ai rien à rejeter de ce constat. Malheureusement je préférerais qu'il soit différent.

M. le Président Alain CAZABONNE : Qui est-ce qui vote contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Unanimité

Mme Andréa KISS : L'affaire 79 ayant été regroupée, nous passons à l'affaire n°80 : rapports annuels des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, rapporteur Anne-Lise JACQUET.

M. le Président Alain CAZABONNE : Madame JACQUET.

Mme JACQUET

(n°80) Rapports annuels des délégataires (RAD) des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (SPANC) - Avis - Adoption

Mme Anne-Lise JACQUET présente le rapport.

M. le Président Alain CAZABONNE : Monsieur FEUGAS s'était inscrit puis Monsieur CHAUSSET et Madame BOST. Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers Collègues, ces rapports annuels sur les services de l'eau et de l'assainissement sont dans leur ton comme dans leur contenu sans équivoque. Les relations avec notre délégataire par manque de transparence et non-réponse aux demandes de précision sont tendues et les résultats comptables contestables. Mais en début de cette intervention, je voudrais remarquer l'excellent travail effectué par nos services et les en remercier. Ceux-ci, et ce depuis de nombreuses années, montrent une certaine opiniâtreté à défendre notre établissement et les droits des usagers. Cela a été vrai lors des différentes révisions quinquennales, mais également lors du renouvellement du contrat de l'assainissement. C'est un travail remarquable qui est réalisé depuis de nombreuses années. Je sais qu'ici certains collègues vont intervenir pour dénoncer l'attitude du Groupe SUEZ et, à vrai dire, ils auront de nombreux arguments à faire valoir, comme le démontre d'ailleurs le rapport établi par nos services. D'autres élus seront choqués par l'attitude de notre délégataire. Face à une telle situation, notre Groupe veut poser les bonnes questions. Je sais qu'il y a quelques années un Président de la République a parlé de moralisation du capitalisme. Chacun en connaît la suite. Pour notre part, nous continuons à penser que la forme choisie pour cette DSP conduit inévitablement vers ce genre de difficultés. Les grands groupes du secteur privé, quels qu'ils soient, tendent toujours vers plus de profits et à contourner les règles établies, car cela est leur but premier et le formidable succès des paradis fiscaux est là pour l'illustrer.

Monsieur le Président, nous continuons à penser que les services prioritaires et donc vitaux pour nos concitoyens doivent être assurés par le service public. C'est la seule garantie d'un service qui réponde à l'intérêt général, d'un service qui se dote de critères de gestion et d'efficacité qui répondent au mieux aux besoins des usagers. Nombre d'élus

pourront palabrer durant des heures, multiplier les interventions, mais les seuls vrais responsables de cette situation sont les élus qui ont décidé de livrer ces deux services publics au privé tel que cela a été fait en 1992 et comme vous l'avez décidé pour les prochains contrats de l'eau et assainissement, et comme vous voulez le faire pour la propreté et la collecte des ordures ménagères dans le cœur du centre-ville de Bordeaux. Merci de votre attention.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers Collègues, je vais faire rapide puisque je tiens compte de l'heure.

Je voulais intervenir sur deux points. Le premier point c'était sur la ressource en eau. Je ne m'étalerai par sur ce sujet mais pour dire simplement que cet été, notamment le 21 ou le 22 juin, on a non pas frôlé la catastrophe, mais on a atteint un niveau plus que d'alerte puisque nous avons en théorie distribué plus qu'il n'était possible de le faire, en raison de la canicule et de différents phénomènes. Cela pose une nouvelle fois la question de la ressource en eau. Je m'arrêterai là, mais pour dire qu'il y a urgence, il faut vraiment qu'on avance sur ce dossier puisqu'un certain nombre de nappes sont en difficulté et que la population ne cesse d'augmenter. Donc, je ne cesserai d'intervenir sur ce sujet puisqu'il y a vraiment urgence.

Deuxième point, sur le rapport, je ne vais pas rentrer dans tout le détail non plus. Je remettrai l'intervention directement à l'Assemblée, pour souligner :

- une forte progression des charges informatiques,
- une difficulté d'appréciation dans l'analyse des comptes, notamment liée à l'opacité due au passage de nouveaux logiciels,
- un retard de 5 millions d'euros sur le programme prévisionnel des travaux, mais en amélioration, *a priori*,
- des montants d'investissement de la ligne « Domaine privé » hors compteur dont après examen, il s'avère qu'ils se font plutôt sur le domaine privé,
- une trésorerie - c'est là où c'est important aussi - disponible demeurant nettement supérieure à la prévision en cumul.

Sans entrer dans le détail, je pense que ce dossier c'est un peu un serpent de mer, il y a des hauts et il y a des bas. En ce qui concerne la relation avec le délégataire, je pense et j'en conclurais là, qu'on a loupé le coche deux fois. La première fois lors de la précédente mandature où déjà, à l'époque, j'étais intervenu, on a fait croire qu'on allait passer en régie, mais en fait, on ne s'est pas donné les moyens de le faire. Donc, on a tout perdu.

Second point, et là je pense que c'est de la responsabilité du Président puisque d'entrée de la nouvelle mandature, il a indiqué qu'on n'irait pas en régie, mais qu'on continuerait sur la DSP. Là, évidemment, on sait très bien qu'on a donné le feu vert, à nouveau, à La Lyonnaise.

Au bout du compte, on se retrouve avec un dossier, à mon avis, qui n'est pas acceptable, en tout cas, sur ce point-là. Donc, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je voulais aussi féliciter, bien sûr, le travail des services.

Intervention écrite de M. CHAUSSET

Tout d'abord, je fais les constats suivants :

Il y a une très forte progression des charges informatiques (+55% par rapport à 2015 , +33% par rapport à la prévision : + 950 000 euros or plafond contractuel établi à 700 000 euros) provenant de la refacturation d'une quote-part des coûts de conception, déploiement, exploitation, maintenance et formation du nouveau logiciel Odyssée ⇒ détournement des clauses contractuelles.

On note une difficulté d'appréciation dans l'analyse des comptes du fait de l'opacité liée au passage au nouveau logiciel (certaines surestimations sont imputées par le délégataire au nouveau logiciel, mais difficile d'en apprécier la fiabilité).

Un retard de 5M€ sur le programme prévisionnel de travaux, mais en amélioration (rattrapage progressif du programme d'investissements prévu qui avait été initié en 2015).

Des montants d'investissement de la ligne « Domaine privé hors compteurs » dont après examen détaillé des inventaires il s'avère qu'ils recouvrent des biens propres, voire pour partie étrangers au service.

Et pour finir, une trésorerie disponible qui demeure nettement supérieure à la prévision en cumul : depuis l'origine du contrat, la trésorerie dégagée par le contrat s'établit à 102,8M€ (solde de trésorerie cumulé prévisionnel en fin de contrat = 259M€). D'ailleurs, le délégataire ne présente pas ces données dans ses comptes présentés à BM, ce qui contrevient à ses obligations contractuelles.

Au-delà de ces constats, je voudrais tout d'abord remercier les services de la métropole qui ont développé une véritable expertise depuis des années et qui conduisent un travail colossal.

Je souhaite aussi faire les remarques suivantes :

Il est capital de mettre des moyens humains suffisants au niveau du contrôle de gestion et de l'inspection générale pour le suivi de ces contrats de DSP.

Une nouvelle fois, le rapport annuel fait état d'un contrat très lucratif pour Suez Lyonnaise des Eaux.

C'est toujours Un bras de fer avec la Lyonnaise qui comme d'habitude ne joue pas la totale transparence, notamment sur les flux financiers qui transitent entre ses contrats locaux et son siège : L'absence de société dédiée est une véritable problématique que l'on paie depuis le début du contrat.

Ce rapport le met en évidence une nouvelle fois : la gestion déléguée est plus chère et les bénéfices opérés par les grands groupes de l'eau et de l'assainissement sont régulièrement pointés du doigt. L'eau est un bien commun, nous ne souhaitons pas la déléguer à une entreprise, qui fera des profits sur cette richesse de notre environnement, indispensable à la vie de tous.

M. le Président Alain CAZABONNE : Je rappelle qu'il n'y a pas de vote. Ce sont des avis que chacun émet.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, alors avis défavorable.

M. le Président Alain CAZABONNE : Madame BOST ?

Mme Christine BOST : Il y a un avis quand même.

M. le Président Alain CAZABONNE : Oui, il y a un avis, mais ce n'est pas un vote.

Mme Christine BOST : Madame JACQUET nous propose un avis favorable avec des réserves, *a priori*.

Mme Anne-Lise JACQUET : En fait, on m'avait indiqué que c'était juste un débat, une présentation et qu'il n'y avait pas d'avis. Par contre, on peut faire des remarques.

Mme Christine BOST : Voilà, c'est cela. Je ne vais pas surajouter sur tout ce qui vient d'être dit par nos collègues. Je vais simplement vous dire que le Groupe Socialiste émet des réserves, des craintes, et ce depuis déjà quelques années. Malheureusement, je pense que nous avons raison d'émettre ces craintes. Je ne vais pas paraphraser la grand-mère de Martine AUBRY, mais « C'est un peu flou ».... tout le monde a la suite.

M. le Président Alain CAZABONNE : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Je voudrais simplement répondre à Gérard CHAUSSET parce que je ne veux pas laisser penser que ses propos sont une vérité.

D'abord, qui dit lancement d'une DSP ne veut pas dire qu'on confie déjà à quelqu'un avant d'avoir fait tout le processus. Cela sera confié à un délégataire, mais je suis incapable de vous dire quel délégataire, un jour, sera désigné. C'est le premier point.

Le deuxième point, on est en négociation avec ce délégataire aujourd'hui, attendons d'avoir fini de négocier avec lui et on verra bien si cela se passe mal. On n'est pas en train de dire, et le rapport le montre, que tout se passe très bien. Il y a des choses qui fonctionnent et il y a des choses qui fonctionnent moins bien. C'est comme dans tout contrat de délégation de service public (DSP) et nous remercions les services de Bordeaux Métropole qui suivent cela au plus près de façon à nous montrer ce qu'il y a encore à améliorer par rapport à ce qu'il n'y aurait pas à améliorer.

Nous avons choisi, ici, en toute connaissance de cause et démocratiquement, pour le contrat d'assainissement à renouveler et c'est en cours, tout comme pour le contrat de l'eau à venir, de le faire en délégation de service public et non pas en régie. On a examiné le pour, on a examiné le contre et la décision a été prise ici même dans cette instance de façon tout à fait démocratique. Je ne voudrais pas que Monsieur CHAUSSET laisse croire à tout le monde que le délégataire futur est déjà choisi. Il n'est pas choisi et cette Maison, ici, a montré qu'elle pouvait en son temps changer de délégataire.

M. le Président Alain CAZABONNE : Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je n'ai pas du tout laissé croire cela. Simplement, en disant qu'on ne passerait pas en régie et qu'on était en DSP, on donnait un signal. Après, oui, il y a beaucoup de défauts sur ce rapport. Je pense que cela vaut le coup de le dire et je pense

qu'on a perdu du terrain. On a perdu du terrain notamment en matière d'investissement, de renouvellement. On est toujours à 83 %, 84 % de rentabilité du réseau. Donc, ce n'est pas bon. On ne progresse pas.

M. le Président Alain CAZABONNE : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : J'étais à la Commission Haute Qualité de vie. Je veux dire que le rapport des services était encore plus cinglant que l'intervention de Jean-Claude FEUGAS, pour donner le ton de la situation. C'est pour cela que s'il y avait un avis... Je suis quand même Madame BOST, je pense que ce serait bien qu'on émette un avis parce que cela donnerait un sens à notre discussion et à notre étape, non pas pour remettre tout en cause, mais parce que nous sommes dans une étape quelque peu compliquée. Nous donnerions un avis abstention, mais abstention très critique.

M. le Président Alain CAZABONNE : Madame JACQUET.

Mme Anne-Lise JACQUET : Je vais répondre à Monsieur CHAUSSET parce qu'il ne faut pas dire n'importe quoi. Cet été, il y a eu une période caniculaire notamment le 21 juin et nous avons atteint le maximum, 183 000 m³ de consommation d'eau pour la journée. L'année dernière, en cette période caniculaire, il y a eu 173 000 m³ d'utilisés et en 2005, 210 000. On est bien loin quand même du record de 2005. On a pu donner à tout le monde de l'eau potable. Le service n'a pas été interrompu et nous avons les moyens de fournir en eau potable les habitants de la Métropole.

Concernant les ressources de substitution, vous avez assisté à la réunion du SMEGREG (Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) la semaine dernière, vous savez très bien que le dossier est avancé avec les sylviculteurs et avec le champ captant des Landes du Médoc. Je ne reviendrai pas dessus parce que ce serait trop long et très compliqué. Maintenant, j'aimerais rappeler le contrat quand même. Cela fait plus de 15 ans que tous les ans, nous avons un rapport d'activité du délégataire sur l'eau et l'assainissement. Tous les ans, ce rapport passait sans aucun commentaire. Cette année, cela passe mal parce qu'il y a eu ce logiciel Odyssée qui n'a pas bien fonctionné dans son installation et les indicateurs sont très négatifs. Le délégataire a assuré que pour l'année 2017, tout devrait rentrer en ordre. Je souhaite aussi le rappeler.

Et puis, concernant le contrat, c'est une concession qui est en fin de vie, qui date de 1999. À l'origine du contrat, il y avait peu d'objectifs chiffrés, pas de maîtrise de la rentabilité, une rentabilité escomptée au taux de l'époque entre 10 et 15 % alors qu'actuellement c'est entre 2 et 5 %. Il n'y avait pas de comptabilité dédiée sur ce contrat long. Avec les différents avenants, on a pu recadrer ce contrat et je pense que nous avons tous la responsabilité et que nous sommes tous comptables de cette évolution positive.

En ce qui concerne l'assainissement et la DSP assainissement, c'est une société dédiée et la transparence, elle est là.

Pour le renouvellement du contrat de l'eau potable en 2022, ce sera aussi, parce que ce n'est pas un secret, cela a été dit, ce sera aussi avec une société dédiée. La transparence, elle est là.

Cette année, il y a des difficultés du fait du logiciel Odyssee, espérons que le délégataire tiendra ses engagements l'année prochaine et les années suivantes. Merci bien.

M. le Président Alain CAZABONNE : Bien. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Je sais que le logiciel Odyssee a connu un certain nombre de difficultés, il me semble pour autant d'après ce que disent les services, que le logiciel Odyssee n'est pas le seul responsable des déficits de communication de pièces obligatoires que devait effectivement nous donner le délégataire. Je crois que cela va un petit peu plus loin et je n'ai pas bien compris s'il y avait un avis à donner ou pas. J'avais compris que oui dans la délibération et je crois qu'il faut quand même envoyer un signal fort au délégataire. Plusieurs élus se sont exprimés à ce sujet pour dire qu'à un moment donné, je n'étais pas dans cet hémicycle au moment où le contrat a été signé et je ne peux absolument pas effectivement le juger, mais quand il y a des rapports demandant un certain nombre d'éléments, ces éléments nous soient tout simplement communiqués. Cela me paraît absolument essentiel. Il y a un problème d'opacité qui risque d'entraîner un véritable conflit. Je trouvais important effectivement que cette Assemblée soit en capacité de le souligner pour la suite du contrat à venir et puis, bien évidemment, pour les futures négociations.

M. le Président Alain CAZABONNE : Ce qui a été suggéré lors de la Commission des Finances, suggestion qu'approuve Madame JACQUET, c'est que la société soit auditionnée par une Commission élargie. Il n'y a pas de difficultés là-dessus. Cela permettra peut-être de lever une partie des doutes exprimés.

Mme Anne-Lise JACQUET : Monsieur le Président, il y aura une Commission réunie Haute Qualité de vie et Finances pour auditer et auditionner le délégataire.

M. le Président Alain CAZABONNE : D'accord là-dessus. Bien, merci. J'ai noté les avis de chacun.

Majorité
Avis très critique des élus des groupes
Europe écologie les Verts, Socialiste et
Communiste et apparentés sur le rapport
des délégataires.

Madame la secrétaire.

Mme Andréa KISS : Affaire n° 90, Association Union régionale habitat jeunes – Subvention de fonctionnement pour l'année 2017. Le rapporteur est Jean TOUZEAU.

M. TOUZEAU
(n°90) Association Union régionale habitat jeunes (URHAJ) - Année 2017 - Subvention
de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain CAZABONNE : Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, chers Collègues, je ne répèterai pas ce que Jacques PADIE a affirmé tout à l'heure au sujet de la rallonge annuelle des 15 000 euros octroyée à French Tech. Il est cependant bon de l'avoir en tête au moment de voter pour la deuxième fois une baisse de subvention à l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes), mais aussi pour l'association Solidaire pour l'habitat et l'association des Amis des voyageurs. Chacune de ces structures, comme celle touchée par la fin des contrats aidés a une fonction sociale forte et pallie parfois aux manques de nos collectivités. Cet affaiblissement progressif de leur financement n'est donc pas acceptable. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération comme nous l'avons fait sur les délibérations 89 et 92. Je vous remercie.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Monsieur DELLU.

M. Arnaud DELLU : Monsieur le Président, simplement pour signaler que je ne prendrai pas part au vote du fait de ma position professionnelle même très indirecte par rapport à l'URHAJ.

M. le Président Alain CAZABONNE : Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le Groupe Communiste. Vote pour du reste de l'Assemblée. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Ne prend pas part au vote: Monsieur DELLU

Mme Andréa KISS : Affaire 94 : Programme d'actions du parc privé 2017 - Avenant n°1 – Définition des loyers locaux, rapporteur Jean TOUZEAU.

M. TOUZEAU
(n°94) Programme d'actions du parc privé 2017 - Avenant n°1 - Définition des loyers locaux - Décision - Autorisation de signature

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain CAZABONNE : Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Pour ne pas rallonger les débats, je donnerai mon intervention, elle aborde entre autres le débat qui a eu lieu tout à l'heure au sujet des inquiétudes sur la baisse des APL et ses conséquences. C'est aussi l'occasion de pouvoir redemander une expérimentation sur l'encadrement des loyers sur la Métropole.

Intervention écrite de Mme BLEIN:

Cette délibération, par une adaptation des loyers plafonds applicables, entend rendre plus attractif le conventionnement de logements dans le parc privé. Ceci dans le cadre d'un programme d'action dont nous avons approuvé les grandes lignes, en mai dernier. C'est donc une délibération que l'on pourrait qualifier de bon sens.

Reste que c'est une fois de plus la puissance publique qui s'adapte au marché immobilier, et non l'inverse. Constat d'autant plus amer que le relèvement des loyers plafonds se fait sur la base de l'étude des données de l'observatoire des loyers ; lequel pourrait, comme nous y avons appelé à de nombreuses reprises, plutôt servir à expérimenter un encadrement des loyers sur la métropole. La flambée immobilière et ses conséquences sur les ménages de la métropole exigent en effet qu'on prenne toutes les mesures possibles pour tenter d'agir. L'encadrement des loyers en est une. L'augmentation de la part des logements sociaux dans toutes les opérations en serait une autre.

Enfin, cette mesure intervient au moment où, via la baisse des APL, le gouvernement a décidé de faire les poches des locataires et des offices HLM. C'est purement scandaleux, d'autres ici l'ont déjà dit et le récent congrès des offices HLM s'en est largement fait l'écho. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui j'en fais de même et, de même, je souhaitais intervenir pour ré-insister sur la nécessité de procéder à l'expérimentation d'encadrement des loyers, pas simplement d'ailleurs une expérimentation mais la mise en œuvre de l'encadrement des loyers.

Intervention écrite de Mme CASSOU-SCHOTTE

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

A l'occasion de cette délibération, je souhaiterais aborder deux volets.

1/ le contexte local de crise du logement dans notre agglomération.

On le constate : notre territoire jouit d'une très forte attractivité. Cette dernière a malheureusement son corollaire : une situation du logement de plus en plus préoccupante tant en termes d'offre disponible que de niveaux de prix (+44% en 10 ans et encore +15% en un an) et de loyers, pour les étudiants comme pour les familles.

Lors de cette rentrée, plus que jamais, trouver un toit à un loyer décent aura été un casse tête, notamment pour les étudiants.

Les habitants paient le retard pris dans l'application de dispositifs tels que la mise en place d'un établissement public foncier, la régulation des locations touristiques et l'encadrement des loyers. Les élu-e-s écologistes ont à maintes reprises plaidé en faveur de ces dispositions et regrettent de

n'avoir pas toujours trouvé un écho aussi volontariste dans les rangs de l'assemblée métropolitaine.

2/ les annonces gouvernementales

Si le principe du « logement d'abord » est pertinent et si certaines mesures annoncées sont intéressantes (telles une meilleure réactivité des modalités de calcul des APL ou la lutte contre les recours abusifs contre les permis de construire), de nombreuses annonces suscitent l'inquiétude :

La baisse généralisée des APL de 5€ par mois qui impactera les plus modestes.

Les orientations annoncées par le gouvernement de faire peser l'effort sur le seul parc social avec la baisse demandée des loyers dans les HLM : cela aura inévitablement un impact sur la capacité d'investissement des bailleurs sociaux (les organismes HLM ne pourront plus tenir leurs engagements en matière de construction et de rénovation de logements sociaux).

Le recentrage du PTZ sur les zones tendues.

L'abattement fiscal sur les plus-values pour la libération de terrains (or on assiste plutôt à une spéculation foncière...).

Les simplifications des normes environnementales : attention à ne pas produire des logements moins performants sur le plan énergétique (les charges de demain...).

Pour tous les jeunes de moins de 30 ans, un « bail mobilité » d'une durée d'un à dix mois, sans dépôt de garantie mais assorti d'une caution simple et gratuite appelée « Visale », délivrée par Action Logement (ex-1 % logement), sera créé. Or ce système de caution existe déjà mais fonctionne très peu. Cela ne risque-t-il pas d'engendrer une concurrence avec des baux classiques ?

Des objectifs de création de logements étudiants et d'hébergement d'urgence ambitieux quant aux chiffres annoncés, mais qui restent à concrétiser budgétairement...

Parallèlement, rien ne semble proposé sur l'encadrement des loyers ni sur la spéculation foncière.

Il conviendra de suivre de près la concrétisation de ces annonces qui sans nul doute impacteront nos territoires, dans un contexte déjà particulièrement préoccupant pour ce qui concerne l'accès pour tous à un logement.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Pas d'autres interventions ? Je mets donc ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Groupe Communiste. Vote pour de l'ensemble du reste des élus. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

Madame la Secrétaire.

Mme Andréa KISS : L'affaire 96 étant regroupée, on passe à l'affaire n°100, mais je crois que Monsieur ALCALA est parti.

M. ALCALA

(n°100) Association Arts et Loisirs Arlac - Centre socioculturel - Année 2017 - Subvention pour une action spécifique - Décision - Autorisation

M. le Président Alain CAZABONNE : Monsieur ALCALA étant parti, et ayant comme demande d'intervention Monsieur CHAUSSET qui veut se féliciter, nous allons donner la parole à Monsieur CHAUSSET et se féliciter avec lui.

M. Gérard CHAUSSET : C'était juste pour faire écho à la signature de la convention de l'ADEME ce matin. Sur la modification des comportements, on a là un exemple intéressant issu d'habitants et qui reprend aussi un peu « le modèle méridional ». C'est un centre social qui est porteur de cette action, Centre Arts et Loisirs avec des habitants, avec un partenariat assez fort ville Bordeaux Métropole et d'autres partenaires, dont probablement l'ADEME. Je voulais tout simplement le signaler pour qu'on s'inscrive vraiment dans l'opération zéro déchet. C'est une opération qui pourrait vraiment faire des petits par ailleurs. Merci.

M. le Président Alain CAZABONNE : Je pense qu'il s'agit d'un vote à l'unanimité ? Merci.

Unanimité

Mme Andréa KISS : Affaire n° 107 : Association La Ronde des Quartiers de Bordeaux – Organisation de la manifestation Le Bon goût d'Aquitaine du 29 septembre au 1er octobre 2017 – Subvention. Rapporteur Max COLÈS.

M. COLES

(n°107) Association "La Ronde des Quartiers de Bordeaux" - Organisation de la manifestation "Le Bon goût d'Aquitaine" du 29 septembre au 1er octobre 2017 - Subvention - Décision - Autorisation

M. Max COLÈS présente le rapport.

M. le Président Alain CAZABONNE : Qui souhaite intervenir ? Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes chers Collègues, cette délibération porte sur notre soutien aux commerçants locaux par une subvention. Comme vous le soulignez, la manifestation Le Bon Goût d'Aquitaine a continué de se développer en 2016 autour de 3 lieux emblématiques : l'Avenue Thiers, l'Avenue Abadie qui propose une offre de restauration sur place, l'Avenue Thiers vers les producteurs et l'Allée Serr qui met en avant les entreprises proposant des produits autour de l'art de vivre. Le bilan est très positif avec environ 60 000 visiteurs sur 3 jours.

Je veux profiter de cette intervention pour relayer les inquiétudes quotidiennes de nos commerçants, en particulier sur les secteurs Thiers, Cours de l'Yser, Rue Fondaudège et hyper centre. La baisse du chiffre d'affaires des commerçants pour les secteurs Yser et Fondaudège est causée, bien entendu, par les travaux conséquents qui sont en cours pour

le tram. Nous devons redoubler d'efforts pour les aider à passer cette période difficile. Leurs difficultés résultent en bonne partie de nos décisions, ne les laissons pas tomber. La baisse du chiffre d'affaires des commerçants pour les secteurs Thiers, Allée Serr et hyper centre résulte, et c'était prévisible, de la fermeture du Pont de pierre à la circulation automobile. Les faits sont là, ils font l'objet d'au moins trois articles, du reste, dans SUD-OUEST de ce mois septembre où les principales victimes de cette situation l'ont tout à fait posée.

Les études mises en avant par les lobbies écologistes montrant que les cyclistes sont de meilleurs clients que les automobilistes sur deux mois de fermeture du pont sont totalement discréditées. Le chiffre d'affaires du mois d'août a bénéficié partiellement de l'affluence des touristes, mais un commerçant doit réaliser une recette minimum de 12 mois sur 10 pour assurer la couverture de ses charges. Relayer les alertes de ceux qui constituent le poumon économique de notre Métropole fait partie de la mission des élus. Cette fermeture me semble totalement déconnectée de la réalité économique de la ville centre. C'est pourquoi, je pense, qu'il faudrait revenir sur cette décision et ré-ouvrir le pont au plus vite de façon à ne pas aggraver la situation en ce qui concerne, bien sûr, l'Avenue Thiers et ce périmètre. Vous comprendrez, mes Chers Collègues, que défenseur convaincu de notre tissu économique de proximité, je sois favorable à cette subvention et que je voterai, bien sûr, cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci, j'ai deux interventions, Monsieur DUPRAT et Monsieur DUCHÈNE.

M. Christophe DUPRAT : Je vais répondre sur la première partie et Michel DUCHÈNE enchaînera sur le pont.

Simplement pour rassurer Monsieur COLOMBIER, chaque fois qu'il y a des travaux qu'ils soient de nature de transport, c'est-à-dire du tramway, d'assainissement, voirie ou autres, il y a une Commission d'indemnisation à l'amiable qui se réunit et qui aide les commerçants. Patrick BOBET et moi-même y participons. Elle se réunit tous les mois. On examine tous les dossiers. Ceci est fait de manière extrêmement sérieuse d'ailleurs avec les services qui font un bon travail en amont pour nous permettre d'aider et d'indemniser les commerces. Les choses se passent plutôt bien et on peut avoir un dossier qui revient plusieurs fois à la mesure de l'augmentation des travaux qui sont faits ou de la durée qui peut dépasser quelquefois celle qui est prévue initialement. C'est une Commission qui fonctionne bien et nous avons décidé, tous ensemble ici, qu'elle ne soit pas uniquement pour le tramway comme cela avait été le cas à l'origine, mais aussi pour les autres travaux de la Métropole.

M. le Président Alain CAZABONNE : Monsieur DUCHÈNE.

M. Michel DUCHÈNE : Je rappelle à notre collègue que le Pont de pierre est ouvert, je n'ai pas remarqué qu'il soit fermé. J'y passe régulièrement, soit en transport en commun, soit à pied, soit en voiture. Cela se passe très bien. Effectivement, il n'est plus possible d'y accéder pour les voitures, mais je rappelle à notre collègue que la fermeture à la circulation automobile est liée au souhait de protéger le centre-ville. Si vous êtes un élu de la Ville de Bordeaux, vous devriez être content de cette décision. À l'heure où l'on parle de santé publique, la fermeture du Pont de pierre à la circulation automobile, c'est la certitude d'améliorer le cadre de vie des habitants, de réduire la pollution, de réduire les embouteillages, de préserver tout simplement leur santé.

Vous parlez du commerce, je suis désolé mon Cher Collègue, j'ai l'impression de ne pas habiter dans la même ville que vous. Je vous ai connu élu à la ville de Bordeaux quand la ville se vidait de ses habitants et de ses commerces. Rappelez-vous, la ville de Bordeaux, dans les années 95-2000, elle se vidait le vendredi soir et on voyait les habitants revenir le lundi matin et les chalands aussi. Aujourd'hui, c'est l'une des villes les plus attractives de France, en particulier en ce qui concerne le commerce. On voit des milliers et des milliers de touristes et des milliers et des milliers de chalands se déplacer dans le centre-ville ou sur les quais. Vous faites « Non » ? Mais c'est que nous n'habitons pas dans la même ville. Vous habitez en périphérie. Moi, je trouve que le commerce de Bordeaux se porte bien, se porte très, très bien. Je me rappelle la Rue Saint-James complètement abandonnée. Nous avions, à l'époque, été obligés de mettre des panneaux réservés aux artistes pour cacher les vitrines à l'abandon. Vous avez vu le prix d'un pas-de-porte ou des murs sur la Rue Saint-James ? Non, vous ne l'avez pas vu, mais je vous le dis. C'est extrêmement élevé et l'ensemble des commerces de cette rue sont pourtant occupés. Cela veut dire que de cette ville en déshérence, le Maire de Bordeaux et le Président de la Métropole d'aujourd'hui en ont fait une ville qui fait référence au niveau national et international. Et dans cette logique-là, un certain nombre de décisions ont été prises qui ne remettent pas en cause la dynamique du commerce de centre-ville qui, surtout, permettent de protéger la santé des habitants.

Le Pont de pierre, c'était 5 000 voitures/jour, aujourd'hui, nous en sommes à 9 000 cyclistes. Dans le centre-ville de Bordeaux, les déplacements piétons sont plus importants que l'ensemble des autres déplacements : transports en commun, vélos et voitures. Cette ville qui étouffait sous la pollution est devenue une ville de référence où il fait bon vivre. Ce n'est pas grâce à vous et les déclarations que vous faites sur les cyclistes sont proprement insupportables. Vous parlez des cyclistes sur les trottoirs, mais bien sûr qu'il y a des cyclistes sur les trottoirs comme il y a des imbéciles qui circulent à vélo Rue Sainte-Catherine au risque de percuter les piétons. Il y a des imbéciles partout, même dans certains partis politiques, mais il y en a surtout aussi en automobile. Vous avez 1 500 000 voitures qui entrent dans cette ville tous les jours et qui en ressortent. Cela veut dire que nous n'avons pas interdit les voitures. Moi, je vois des voitures sur les pistes cyclables. Je vois des voitures sur les trottoirs. Je vois des voitures sur les places handicapés. Je vois des voitures devant les dépressions charretières et je ne passe pas mon temps ici dans cette Assemblée à dire : « Les automobilistes sont terribles ». Eh oui, il y a des crétins partout, en vélo, en voiture et en transport en commun. Et notre but, c'est de rendre les gens moins crétins. De leur dire que l'évolution culturelle si on veut que cette planète devienne vivable, c'est de changer nos comportements et d'avoir des comportements plus responsables et plus civiques.

Applaudissements

M. le Président Alain CAZABONNE : Monsieur COLOMBIER qui veut aussi diminuer le nombre de crétins. Allez-y.

M. Jacques COLOMBIER : Mon Père, je vous remercie de ce sermon exalté où vous mélangez tout. Je ne sais si on vit dans la même ville, mais du moins si on lit les mêmes journaux quotidiens. Je ne critique pas le fait que l'automobile puisse, en effet, polluer. Je ne suis pas contre les vélos. Simplement, je prends l'exemple de vos amis de l'association des vélos de Bordeaux qui eux-mêmes tirent la sonnette d'alarme. Bien sûr qu'il y a des crétins partout. Il ne faut donc pas en parler du tout ? Il ne faut pas parler de ce qui ne va pas ? Il faut simplement jeter à longueur de journée des fleurs et des couronnes au Maire de Bordeaux ou à votre action personnelle ? Écoutez, ce n'est pas sérieux ! Ne caricaturez pas. Cela devient ridicule. Je me permets de vous le dire. Ne prenez pas cela comme une attaque personnelle. Je suis moins exalté que vous là-dessus. C'est vrai qu'on parle peu

des trains qui arrivent à l'heure, mais permettez-moi quand même de rappeler qu'il y a certains défauts à certaines décisions, le Président de la Métropole l'a rappelé tout à l'heure en disant que les avantages dépassaient les inconvénients. Permettez-moi quand même et cela fait partie du débat démocratique, de rappeler qu'il puisse y avoir en effet des inconvénients. Voilà mon Père. Merci.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. J'ai bien compris que finalement tout le monde votait cette délibération ?

Unanimité

Bien. Madame la Secrétaire.

Mme Andréa KISS : L'affaire 112 a été regroupée, nous passons à l'affaire 115, l'avenant n° 2 de la convention de recherche et de développement partagés entre Bordeaux Métropole et le Bureau de recherches géologiques et minières relative au programme pour l'amélioration des connaissances géologiques hydrogéologiques de l'oligocène dans le secteur du champ captant des Landes du Médoc. En l'absence de Jean-Pierre TURON, c'est Anne-Lise JACQUET qui présentera la délibération.

Mme JACQUET pour M. TURON

(n°115) Avenant n°2 à la convention de recherche et de développement partagés entre Bordeaux Métropole et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) relative au programme pour l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'oligocène dans le secteur du champ captant des Landes du Médoc (projet PHONEME 33) - Décision - Autorisation

Mme Anne-Lise JACQUET présente le rapport.

M. le Président Alain CAZABONNE : Qui souhaite intervenir ? Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Pour la dernière fois aujourd'hui. J'espère que mon intervention qui va être très brève, je vous rassure, ne déclenchera pas l'ire et la fureur du débat. Cette délibération porte en effet sur les besoins sans cesse croissants en ressources naturelles de notre Métropole. Cette décision impacte défavorablement et durablement notre environnement. Je pense quand même qu'on ne peut pas en douter sur le principe. La principale victime, c'est une fois de plus, la partie rurale de notre Département. Dans ce rapport, il s'agit du projet d'exploitation d'un champ captant en eau souterraine profonde situé dans une poche géologique s'étirant entre les communes forestières d'une grande partie du Médoc, Sainte-Hélène, Somos et le Temple.

Un autre projet concerne, vous le savez, le secteur de Belin-Béliet, Hostens et Saint-Magne. Je ne peux que relayer l'inquiétude, là encore, je me permets de la mettre en avant, des agriculteurs concernés, des associations locales. Je reste, cependant, car il s'agit d'une étude d'impact, favorable à celle-ci, mais il me semble peu vraisemblable qu'au regard des volumes de captation envisagés, à savoir 10 millions de mètres cubes par an, les effets soient neutres, ce que démontrera, je pense, ce programme de recherche. Mais c'est en effet une étude, c'est pourquoi je vote à ce stade pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Pas d'autres intervenants ? Anne-Lise JACQUET.

Mme Anne-Lise JACQUET : Je pense, Monsieur COLOMBIER que vous n'êtes pas très informé du dossier concernant les ressources de substitution. Le champ captant du Médoc est un projet girondin. Ce ne sera pas que Bordeaux Métropole, mais aussi le secteur de Bonnetan, par exemple ou Cestas également qui a besoin de ressources de substitution. De plus c'est en réglementation avec le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau).

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Je voudrais simplement dire à Monsieur COLOMBIER, qu'il faut arrêter de faire feu de tout bois. Ce dossier, comme l'a très bien dit Madame JACQUET, ne concerne pas exclusivement Bordeaux Métropole. Evidemment une partie de la Métropole pourra être alimentée par ces futurs champs captants, mais pas exclusivement. On est à peu près sur un rapport de 40-60. Tout le monde est concerné. L'ensemble du Département est concerné. Et aujourd'hui, il y a urgence à appuyer un peu sur l'accélérateur.

M. le Président Alain CAZABONNE : Bien. « Faire feu de tout bois » sur un dossier concernant l'eau, il fallait trouver la formule. Je pense qu'il y a un vote unanime ? Merci.

Unanimité

M. le Président Alain CAZABONNE : Maintenant, il reste une motion préparée par le Groupe Socialiste. Le Président l'a vue. Il y a eu des modifications, elle devient donc une motion assez largement métropolitaine et je demande à Madame BOST de relire cette motion qui a l'accord du Président bien sûr.

Mme Christine BOST : Je pense qu'il y a l'accord de tous les groupes. Si vous tenez absolument à entendre ma voix pour la lecture de cette motion, je le ferai avec plaisir. Pour vous épargner cela j'irai directement à la conclusion. L'idée, c'est nous puissions être unanimes pour faire entendre notre voix auprès des services de l'État, demander un soutien et une défense des emplois aidés indispensables au fonctionnement de nos associations et de nos territoires métropolitains et en particulier à tout le tissu de l'Économie Sociale et Solidaire c'est donc demander la sauvegarde du maximum de ces emplois sur notre Métropole et prioritairement, si des choix doivent être faits, dans les secteurs d'intervention de la Politique de la ville.

M. le Président Alain CAZABONNE : Pas de problèmes là-dessus ? Monsieur COLOMBIER, Madame BLEIN et Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je ne participerai pas au vote pour des raisons professionnelles.

M. le Président Alain CAZABONNE : D'accord. Monsieur COLOMBIER ? Abstention de Monsieur COLOMBIER.

Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Oui rapidement. Nous partageons le contenu de cette motion et sommes très inquiets aussi des conséquences de la décision gouvernementale dans les quartiers les plus fragiles, dans les écoles qui en ont le plus besoin, dans les associations les plus utiles à nos quartiers, en ce qu'elle peut avoir de très graves répercussions. Nous voterons donc cette motion afin d'apporter notre soutien entier aux travailleurs et aux structures concernées. Cela ne nous empêche pas de nous demander comment on peut prôner la réduction drastique des dépenses publiques tout en se plaignant de ses conséquences. Nous nous demandons aussi pourquoi si ces emplois sont si chers aux yeux de tous, pourquoi le Gouvernement précédent n'avait pas programmé les crédits nécessaires à leur pérennisation ? Ces précisions majeures étant faites, nous voterons aussi cette motion.

M. le Président Alain CAZABONNE : Alain TURBY.

M. Alain TURBY : Mes Chers Collègues, je vais m'exprimer parce qu'effectivement je suis parfois la cible de quelques remarques concernant mon positionnement individuel en la matière. J'aimerais être relativement clair. Je soutiens parfaitement ce qu'il y a dans cette motion et je suis particulièrement contre la brutalité de la mesure telle qu'elle a été décidée dans le cadre de ce dossier. C'est quelque chose qui entraîne des conséquences réelles sur le quotidien de nos agents qui sont concernés par cette décision brutale. En l'occurrence, des collectivités ont une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et ont intégré ces contrats-aidés qui subissent cette décision verticale sans aucune concertation, et c'est quelque chose que je conteste aussi ouvertement.

M. le Président Alain CAZABONNE : Merci. Vote unanime à l'exception de l'abstention de Monsieur COLOMBIER et non-participation de Monsieur CHAUSSET.

Merci. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 37

La Secrétaire de Séance

Mme Andrée KISS